

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
STATISTIQUES ET INDICATEURS 2012 - 2013

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE 2012- 2013



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Année scolaire 2012-2013

Service des Statistiques et Analyses
Mars 2014

PRÉFACE

PRÉFACE

L'édition 2014 des « Chiffres Clés de l'Éducation nationale – statistiques et indicateurs 2012/2013 » constitue déjà la douzième édition d'une publication lancée en 2002.

Cette nouvelle édition constitue un moment important pour faire un point chiffré sur l'état de notre système éducatif et mettre en lumière les performances et les progrès mais aussi des carences de la politique éducative. Disposer des chiffres actuels et longitudinaux significatifs les plus précis est plus essentiel que jamais. Le changement doit pouvoir s'appuyer sur des données fiables et les statistiques doivent pouvoir mesurer les effets du changement.

Cette étude annuelle met à disposition des responsables de l'éducation et du public intéressé des statistiques de base telles que les effectifs des élèves et des enseignants, les diplômes et certifications délivrés, l'évolution des nationalités et la première langue parlée à la maison par les élèves, les infrastructures scolaires, le budget et les autres indicateurs financiers de l'enseignement.

En plus, l'édition de 2014 propose deux chapitres supplémentaires. Le premier est consacré au bilan chiffré des résultats scolaires des formations phares de la formation professionnelle réformée. Le deuxième chapitre analyse l'apprentissage de langues dans le système scolaire luxembourgeois.

J'espère que cette publication continue à remplir son rôle de référence en matière de statistiques éducatives et à servir de base objective aux nombreux débats sur le système éducatif luxembourgeois.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Meisch".

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	5	5	ÉTABLISSEMENTS	79
	Système éducatif	6		Enseignement fondamental	80
				Enseignement secondaire et secondaire technique	84
				Ecole internationale	86
2	ÉLÈVES	11	6	BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE	87
	Statistiques générales	12		Présentation générale du budget	88
	Cycle 1 de l'enseignement fondamental	19		Évolution	90
	Cycle 2-4 de l'enseignement fondamental	23		Indicateurs financiers de l'enseignement	92
	Enseignement secondaire et secondaire technique	28			
	Enseignement secondaire	31	7	ÉLÈVES SCOLARISÉS AU LUXEMBOURG	
	Enseignement secondaire technique	36		VUE GLOBALE	95
	Éducation différenciée	44		Nationalité et ordre d'enseignement	96
	Passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique	48		Diplômes et certifications	98
3	DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS	51	8	NATIONALITÉS ET LANGUES	99
	Enseignement secondaire et secondaire technique	52		Contexte démographique	100
	Enseignement secondaire	54		Enseignement fondamental	101
	Enseignement secondaire technique	56		Enseignement secondaire et secondaire technique	104
	Taux de certification	64		Nationalités et répartition dans les différents niveaux d'enseignement	108
4	ENSEIGNANTS	65	9	L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES	
	Enseignement fondamental	66		VIVANTES AU LUXEMBOURG	111
	Cycle 1 de l'enseignement fondamental	68			
	Cycle 2-4 de l'enseignement fondamental	70	10	RÉFORME DE LA FORMATION	
	Enseignement secondaire et secondaire technique	72		PROFESSIONNELLE	115
	Éducation différenciée	76			
	Évolution	77	11	ANNEXES	121
				Bibliographie	122
				Glossaire	124

1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS

La Constitution luxembourgeoise attribue à l'État le rôle d'organiser et de réglementer l'enseignement. L'article 107 prévoit que la commune participe à la mise en oeuvre de l'enseignement.

Le schéma ci-contre décrit succinctement les différentes possibilités offertes aux résidants du Luxembourg pour effectuer leurs études.

L'enseignement public au Luxembourg est gratuit. Les frais en résultant sont principalement à charge du budget de l'État et des communes pour l'enseignement fondamental, et à charge du budget de l'État pour l'enseignement secondaire et secondaire technique. L'élève ne participe pas aux dépenses de fonctionnement de l'établissement scolaire public qu'il fréquente.

La majorité des niveaux d'enseignement sont également accessibles dans des écoles privées ou internationales.

Par ailleurs, l'élève résidant au Luxembourg a la possibilité d'effectuer son parcours scolaire à l'étranger.

Dans la suite, les différents chapitres porteront essentiellement sur l'enseignement public et l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale.

L'analyse statistique repose essentiellement sur l'exploitation du fichier «Élèves», du fichier «Bac» et du fichier «Scolaria» du MENJE. Ces systèmes centralisés couvrent tous les élèves qui fréquentent un établissement public ou un établissement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale. Les données des autres écoles privées et internationales proviennent directement de ces écoles.

POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS



Écoles publiques au Luxembourg

- Enseignement fondamental cycle 1 - précoce
- Enseignement fondamental cycle 1 - préscolaire
- Enseignement fondamental cycle 2-4
- Éducation différenciée
- Enseignement secondaire et secondaire technique

Écoles privées qui suivent le programme de l'Éducation nationale

- Enseignement fondamental cycle 2-4
- Enseignement secondaire et secondaire technique

Écoles privées et internationales qui ne suivent pas le programme de l'Éducation nationale

- Éducation préscolaire
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire et secondaire technique

Écoles à l'étranger

- Éducation préscolaire
- Enseignement primaire
- Enseignement spécial
- Éducation différenciée
- Enseignement secondaire et secondaire technique

STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS

Suite à la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, «tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question».

Le cycle 1 de l'enseignement fondamental comprend les groupes de l'éducation précoce et les classes de l'éducation préscolaire. L'éducation précoce a été introduite progressivement à partir de 1998 et doit être proposée dans toutes les communes à partir de 2009. Facultative, elle est destinée aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans et s'inscrit dans le contexte d'une meilleure socialisation des enfants ainsi que d'une bonne acculturation des enfants immigrés. La fréquentation de l'éducation préscolaire est obligatoire pour les enfants âgés de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre selon le règlement grand-ducal du 2 septembre 1992.

Les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental correspondent à l'ancien enseignement primaire. Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. L'enseignement fondamental est régi par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

L'enseignement secondaire et secondaire technique comporte deux ordres:

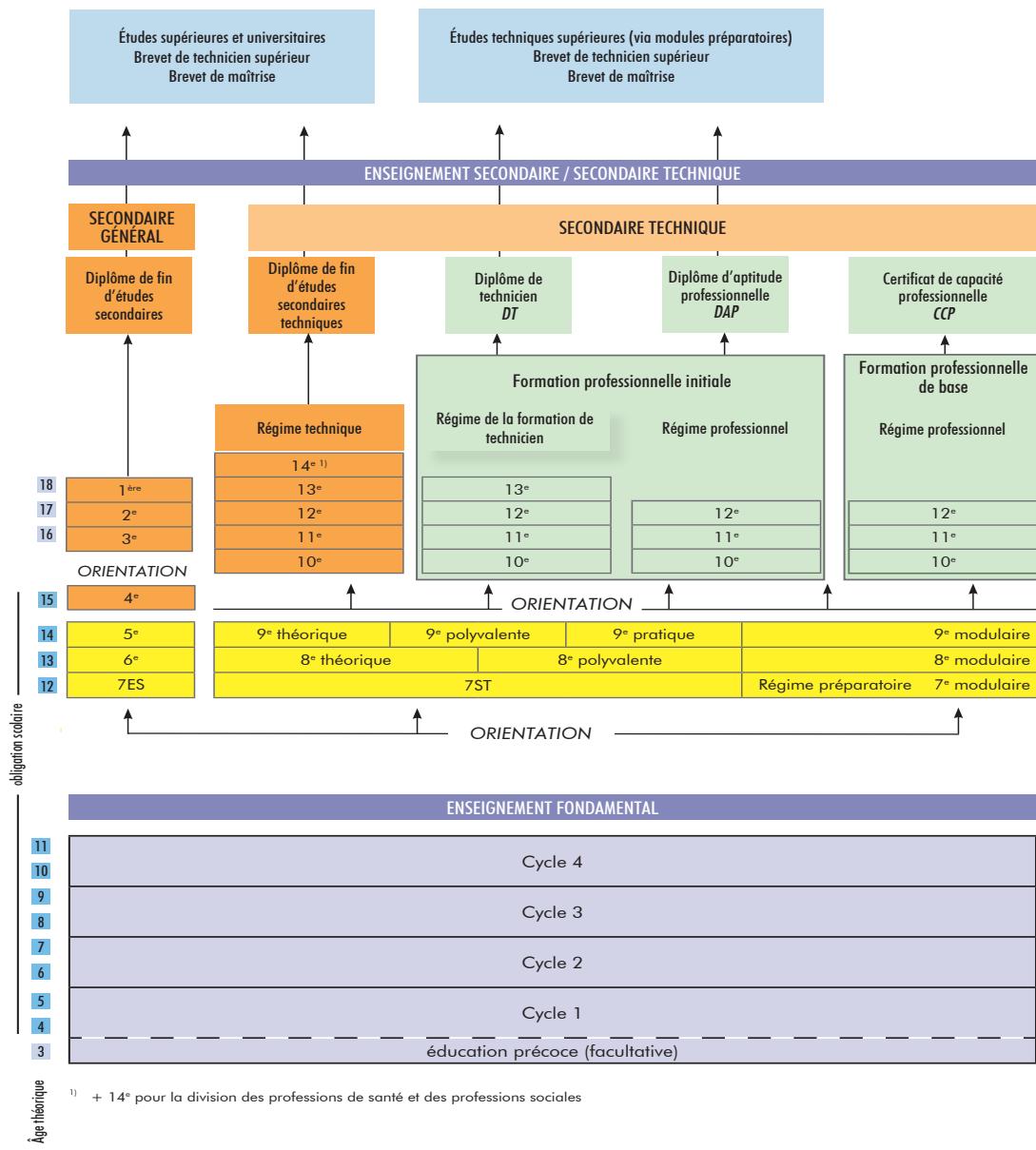
- L'enseignement secondaire, régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et la loi du 12 juillet 2002. Les études, d'une durée de sept ans, conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparant avant tout aux études universitaires.
- L'enseignement secondaire technique, régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Les études, qui comprennent différents régimes de formation, ont une durée de cinq à huit ans selon l'orientation choisie.

La réforme de la formation professionnelle (loi du 19 décembre 2008) a été mise en oeuvre à partir de la rentrée 2010-2011. Suivant cette loi, entre autres, le régime de la formation de technicien est réorganisé et fait partie intégrante de la formation professionnelle.

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a introduit l'obligation scolaire pour tous les enfants affectés d'un handicap ou les enfants à besoins éducatifs spéciaux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Vue générale du système éducatif luxembourgeois



INFORMATIONS GÉNÉRALES

2

ÉLÈVES

EFFECTIFS

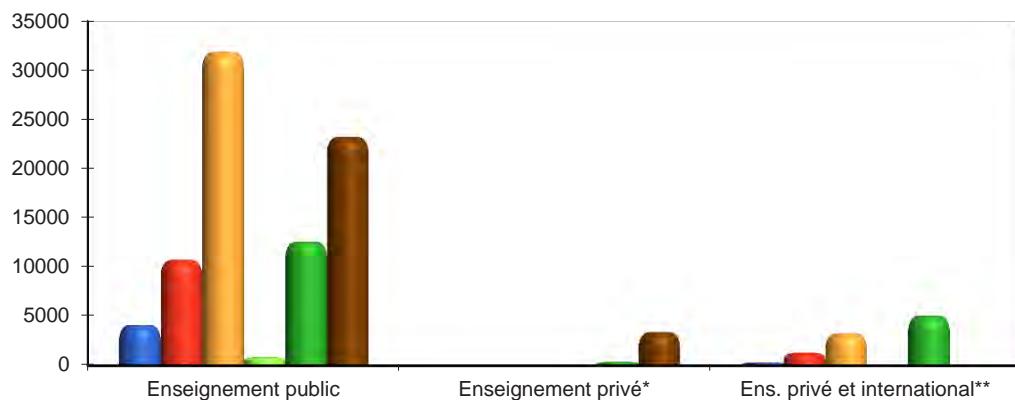
Pour l'année 2012-2013, la population scolaire totale au Luxembourg s'élève à 97363 élèves.

La répartition de ces élèves se présente comme suit:

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves 2012-2013				
	Enseignement public	Enseignement privé*	Total public et privé*	Ens. privé et international**	Total
Fondamental cycle 1 - précoce	4141	-	4141	307	4448
Fondamental cycle 1 - préscolaire	10740	-	10740	1300	12040
Fondamental cycle 2-4	31879	96	31975	3275	35250
Éducation différenciée	848	-	848	-	848
Enseignement secondaire	12599	359	12958	5080	18038
Enseignement secondaire technique	23230	3397	26627	112	26739
Total	83437	3852	87289	10074	97363

* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

** Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale



Dans la suite de cette publication, la présentation des chiffres clés se limitera aux domaines de l'enseignement public et de l'enseignement privé qui suivent les programmes officiels de l'Éducation nationale.

ÉVOLUTION

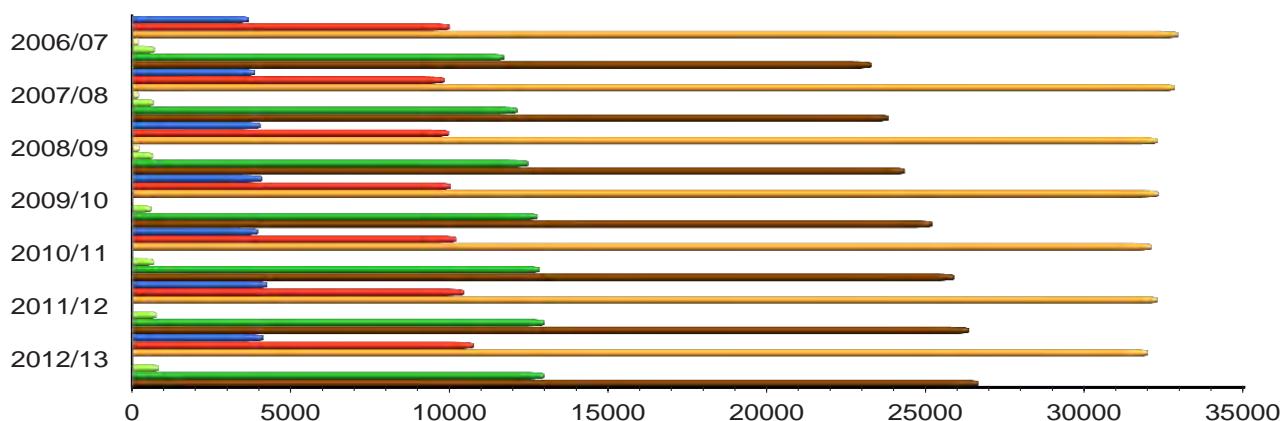
L'accroissement démographique de la population résidante au Luxembourg a ses répercussions sur le monde scolaire. Pour la plupart des ordres d'enseignement, l'évolution du nombre d'élèves est en hausse constante d'une année à l'autre.

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves						
	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Fondamental cycle 1 - précoce	3671	3865	4036	4105	3961	4258	4141
Fondamental cycle 1 - préscolaire	10001	9824	9966	10026	10195	10434	10740
Fondamental cycle 2-4 ¹⁾	32933	32814	32274	32312	32096	32269	31975
Enseignement spécial ²⁾	203	206	222	-	-	-	-
Éducation différenciée ³⁾	707	671	663	608	690	779	848
Enseignement secondaire	11693	12122	12469	12757	12825	12975	12958
Enseignement secondaire technique	23277	23805	24323	25184	25879	26330	26627
Total	82485	83307	83953	84992	85646	87045	87289

¹⁾ à partir de 2009/10, les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental correspondent à l'ancien enseignement primaire

²⁾ à partir de 2009/10, l'enseignement spécial fait partie intégrante des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental

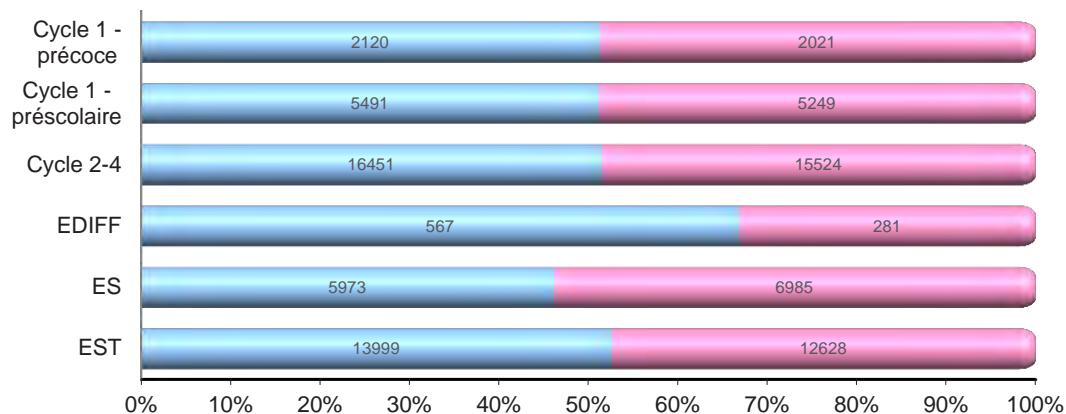
³⁾ à partir de 2005/06: hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation



RÉPARTITION PAR SEXE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des élèves par sexe dans tous les ordres d'enseignement.

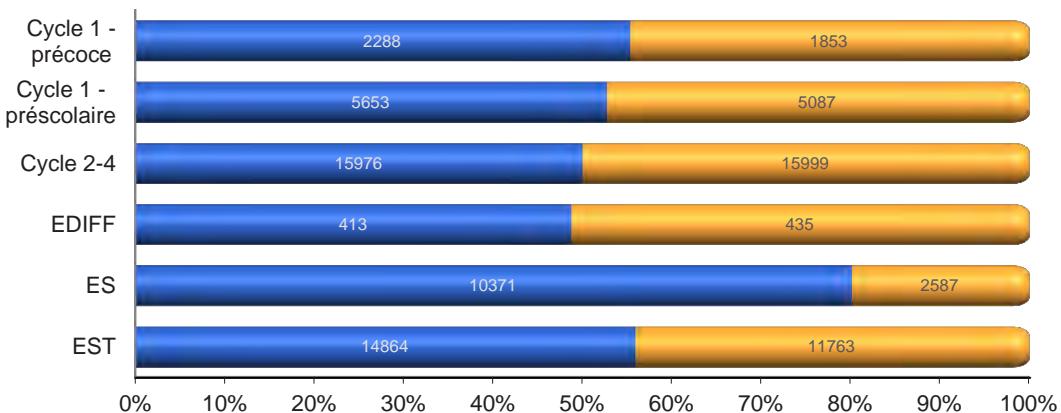
Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves 2012-2013				
	Garçons		Filles	Total	
Fondamental cycle 1 - précoce	2120	51,2%	2021	48,8%	4141
Fondamental cycle 1 - préscolaire	5491	51,1%	5249	48,9%	10740
Fondamental cycle 2-4	16451	51,4%	15524	48,6%	31975
Éducation différenciée	567	66,9%	281	33,1%	848
Enseignement secondaire	5973	46,1%	6985	53,9%	12958
Enseignement secondaire technique	13999	52,6%	12628	47,4%	26627
Total	44601	51,1%	42688	48,9%	87289



RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

Le pourcentage élevé de résidants de nationalité étrangère, une particularité démographique du Luxembourg, se reflète dans des proportions comparables au niveau de la population scolaire.

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves 2012-2013				Total
	Luxembourgeois	Etrangers			
Fondamental cycle 1 - précoce	2288	55,3%	1853	44,7%	4141
Fondamental cycle 1 - préscolaire	5653	52,6%	5087	47,4%	10740
Fondamental cycle 2-4	15976	50,0%	15999	50,0%	31975
Éducation différenciée	413	48,7%	435	51,3%	848
Enseignement secondaire	10371	80,0%	2587	20,0%	12958
Enseignement secondaire technique	14864	55,8%	11763	44,2%	26627
Total	49565	56,8%	37724	43,2%	87289

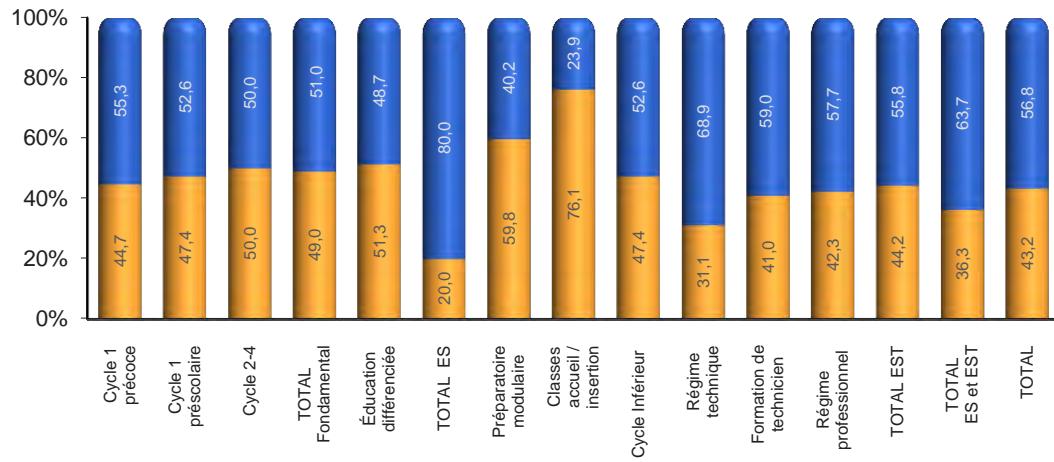


NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités par ordre d'enseignement

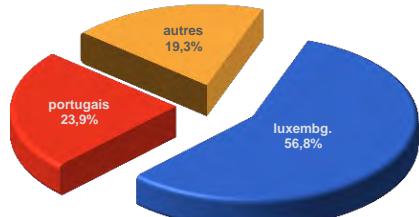
Nat.	Nombre d'élèves absolu 2012-2013														
	Fondamental			TOTAL Fondamental	EDIFF	ES	EST						TOTAL EST	TOTAL ES et EST	TOTAL
	Cycle 1 précoce	Cycle 1 préscolaire	Cycle 2-4				Éducation différenciée	TOTAL ES	Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle Inférieur	Régime technique			
luxembg.	2288	5653	15976	23917	413	10371	1021	186	5172	4064	2063	2358	14864	25235	49565
portugais	867	2590	8600	12057	290	935	1042	369	3037	1131	911	1073	7563	8498	20845
ex-youg.	167	450	1796	2413	30	254	173	54	540	226	168	143	1304	1558	4001
français	257	603	1414	2274	21	313	49	10	270	115	84	98	626	939	3234
italiens	66	168	723	957	16	152	37	18	161	104	80	89	489	641	1614
belges	78	259	725	1062	12	290	19	1	90	45	27	36	218	508	1582
allem.	76	172	512	760	5	181	19	6	66	30	15	111	247	428	1193
autres	342	845	2229	3416	61	462	179	135	498	182	146	176	1316	1778	5255
Total Etr.	1853	5087	15999	22939	435	2587	1518	593	4662	1833	1431	1726	11763	14350	37724
Total	4141	10740	31975	46856	848	12958	2539	779	9834	5897	3494	4084	26627	39585	87289

Nat.	Nombre d'élèves relatif 2012-2013														
	Fondamental			TOTAL Fondamental	EDIFF	ES	EST						TOTAL EST	TOTAL ES et EST	TOTAL
	Cycle 1 précoce	Cycle 1 préscolaire	Cycle 2-4				Éducation différenciée	TOTAL ES	Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle Inférieur	Régime technique			
luxembg.	55,3	52,6	50,0	51,0	48,7	80,0	40,2	23,9	52,6	68,9	59,0	57,7	55,8	63,7	56,8
portugais	20,9	24,1	26,9	25,7	34,2	7,2	41,0	47,4	30,9	19,2	26,1	26,3	28,4	21,5	23,9
ex-youg.	4,0	4,2	5,6	5,1	3,5	2,0	6,8	6,9	5,5	3,8	4,8	3,5	4,9	3,9	4,6
français	6,2	5,6	4,4	4,9	2,5	2,4	1,9	1,3	2,7	2,0	2,4	2,4	2,4	2,4	3,7
italiens	1,6	1,6	2,3	2,0	1,9	1,2	1,5	2,3	1,6	1,8	2,3	2,2	1,8	1,6	1,8
belges	1,9	2,4	2,3	2,3	1,4	2,2	0,7	0,1	0,9	0,8	0,8	0,9	0,8	1,3	1,8
allem.	1,8	1,6	1,6	1,6	0,6	1,4	0,7	0,8	0,7	0,5	0,4	2,7	0,9	1,1	1,4
autres	8,3	7,9	7,0	7,3	7,2	3,6	7,1	17,3	5,1	3,1	4,2	4,3	4,9	4,5	6,0
Total Etr.	44,7	47,4	50,0	49,0	51,3	20,0	59,8	76,1	47,4	31,1	41,0	42,3	44,2	36,3	43,2

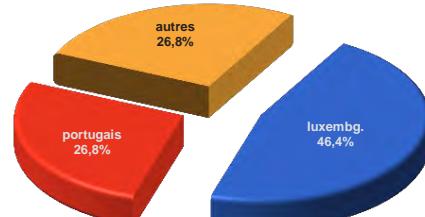
NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers par ordre d'enseignement



NATIONALITÉS - Répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et autres*



1^{re} LANGUE PARLÉE - Répartition*

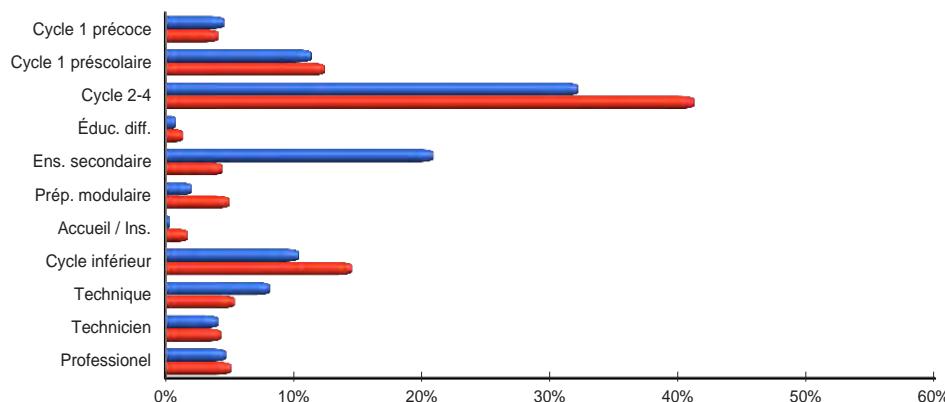


*pour l'analyse plus détaillé: voir chapitre 8

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et portugais à travers le système éducatif

Les élèves de nationalité portugaise représentent la plus grande partie (55,3%) des élèves de nationalité étrangère dans le système éducatif luxembourgeois. Le tableau ci-dessous analyse les populations d'élèves de nationalités luxembourgeoise et portugaise, et plus particulièrement la répartition de 1000 élèves de chacune de ces nationalités à travers le système éducatif. Des disparités importantes existent avant tout au niveau de l'enseignement secondaire et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

Ordre d'enseignement	2 0 1 2 - 2 0 1 3	
	sur 1000 élèves luxembourgeois	sur 1000 élèves portugais
Fond. cycle 1 - précoce	46	42
Fond. cycle 1 - préscolaire	114	124
Fond. cycle 2-4	322	413
Éducation différenciée	8	14
Enseignement secondaire	209	45
EST - Préparatoire modulaire	21	50
EST - Accueil / Insertion	4	18
EST - Cycle inférieur	104	146
EST - Régime technique	82	54
EST - Formation de technicien	42	44
EST - Régime professionnel	48	51
Total	1000	1000



ÉLÈVES

CYCLE 1 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

DESCRIPTION

Le cycle 1, qui correspond à l'ancienne éducation préscolaire, s'étend sur trois années et s'adresse aux enfants de trois à cinq ans. La première année (éducation précoce) est facultative pour les enfants âgés de 3 ans. L'inscription d'un enfant en 2e année du cycle 1 est obligatoire si l'enfant a atteint l'âge de 4 ans au 1er septembre.

Le contenu des programmes de l'éducation précoce et de l'éducation préscolaire est déterminé par les plans-cadres respectifs, arrêtés par le ministère de l'Éducation nationale. Les établissements préscolaires sont placés sous la surveillance conjointe du ministère de l'Éducation nationale et des autorités communales.

2012 - 2013			
	Nombre d'élèves	Nombre de classes (groupes)	Moyenne élèves / classe (groupe)
Cycle 1 - précoce	4141	230	18,0
Cycle 1 - préscolaire	10740	677	15,9
Total	14881	907	16,4

É v o l u t i o n P r é c o c e								
	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Communes	94	96	100	103	102	103	100	106
Groupes*	176	180	195	215	229	227	233,4	230
Elèves	3492	3671	3865	4036	4105	3961	4258	4141

É v o l u t i o n P r é s c o l a i r e								
	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Classes	672	654	643	646	646	651	656,4	677
Elèves	10411	10001	9824	9966	10026	10195	10434	10740

* à noter que les groupes de l'éducation précoce sont souvent organisés en sous-groupes

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers (éducation précoce)

Au plan national, 20 communes ou syndicats de communes comptent parmi leurs élèves fréquentant l'éducation précoce un pourcentage d'au moins 50% d'élèves de nationalité étrangère.

Cycle 1 - précoce: Élèves étrangers ≥50% 2012-2013			
Commune / Syndicat	Total	Étrangers	% Étrangers
Esch-sur-Alzette	241	170	70,5%
Vianden	10	7	70,0%
Kopstal	33	23	69,7%
Lintgen	26	17	65,4%
Reisdorf	23	15	65,2%
Differdange	241	153	63,5%
Petange	116	73	62,9%
Hesperange	114	71	62,3%
Heffingen	13	8	61,5%
Luxembourg	431	263	61,0%
Larochette	23	14	60,9%
Aerenzdall	27	16	59,3%
Vichten	11	6	54,5%
Grevenmacher	39	21	53,8%
Fischbach	15	8	53,3%
Wiltz	49	26	53,1%
Ettelbruck	65	33	50,8%
Eis schoul	16	8	50,0%
Schieren	12	6	50,0%
Strassen	64	32	50,0%

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers (éducation préscolaire)

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, 22 communes ou syndicats de communes comptent au moins 50% d'élèves étrangers.

Cycle 1 - préscolaire: Élèves étrangers ≥50% 2012-2013			
Commune / Syndicat	Total	Étrangers	% Étrangers
Esch-sur-Alzette	784	535	68,2%
Differdange	600	392	65,3%
Wiltz	121	76	62,8%
Luxembourg	1184	742	62,7%
Ettelbruck	177	108	61,0%
Eis schouls	28	17	60,7%
Schieren	48	29	60,4%
Echternach	100	60	60,0%
Vianden	35	21	60,0%
Mondorf-les-Bains	93	54	58,1%
Strassen	129	74	57,4%
Hesperange	253	145	57,3%
Septfontaines	14	8	57,1%
Larochette	64	36	56,3%
Reisdorf	29	16	55,2%
Petange	410	226	55,1%
Diekirch	132	70	53,0%
Beaufort	68	36	52,9%
Rumelange	138	73	52,9%
Lintgen	53	27	50,9%
Aerenzdall	74	37	50,0%
Kopstal	62	31	50,0%

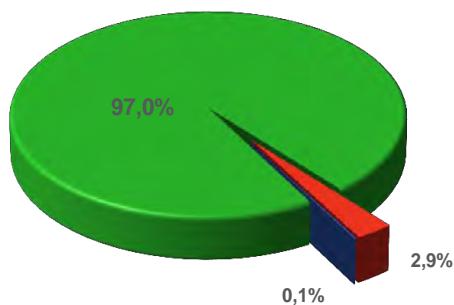
ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études.

La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année de l'éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

âge	Cycle 1 - préscolaire 2012 - 2013					Total
	3	4	5	6	> 6	
absolu	13	5257	5162	296	12	10740
%	0,1%	48,9%	48,1%	2,8%	0,1%	100,0%

âge théorique	Cycle 1 - préscolaire 2012 - 2013		
	█ <	█ =	█ >
absolu	13	10419	308
%	0,1%	97,0%	2,9%



DESCRIPTION

Les cycles 2 à 4 correspondent à l'ancien enseignement primaire.

- Le cycle 2 concerne les enfants de 6 et 7 ans
- Le cycle 3 concerne les enfants de 8 et 9 ans
- Le cycle 4 concerne les enfants de 10 et 11 ans

Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. À la fin de chaque cycle, l'élève doit avoir acquis les socles de compétences , c'est-à dire les objectifs d'apprentissage, pour pouvoir continuer son parcours au cycle suivant. Dans des cas exceptionnels, l'élève peut passer un cycle en un an ou avoir besoin de 3 ans pour atteindre les socles définis.

Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage qui sont définis à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental :

1. l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues;
2. les mathématiques;
3. l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles;
4. l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé;
5. l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique;
6. la vie en commun et les valeurs enseignées à travers l'éducation morale et sociale ou l'instruction religieuse et morale.

À la fin du cycle 4 de l'enseignement fondamental, les élèves sont orientés, soit vers l'enseignement secondaire, soit vers l'enseignement secondaire technique. Un avis d'orientation guide les enfants vers l'ordre d'enseignement secondaire et secondaire technique qui correspond à leurs capacités, leurs intérêts et leurs besoins.

EFFECTIFS

2 0 1 2 - 2 0 1 3			
Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves / Classe	
Fondamental cycle 2-4 31975	2128	15,0	

ÉVOLUTION

	Enseignement Fondamental cycle 2-4 - Évolution du nombre d'élèves							
	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Fondamental cycle 2-4	32871	32933	32814	32274	32312	32096	32269	31975
Enseignement spécial*	267	203	206	222	-	-	-	-
Total	33138	33136	33020	32496	32312	32096	32269	31975

* à partir de 2009/10 l'enseignement spécial fait partie intégrante des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental

RÉPARTITION PAR ANNÉE D'ÉTUDES

Année d'études	2 0 1 2 - 2 0 1 3		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
Cycle 2.1	5195	331	15,7
Cycle 2.2	5815	385	15,1
Cycle 3.1	5185	358	14,5
Cycle 3.2	5770	377	15,3
Cycle 4.1	4912	325	15,1
Cycle 4.2	5098	352	14,5
Total	31975	2128	15,0

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 30 communes ou syndicats de communes affichent un pourcentage d'au moins 50% d'élèves de nationalité étrangère.

Cycle 2-4: Élèves étrangers ≥50% 2012-2013			
Commune / Syndicat	Total	Étrangers	% Étrangers
Larochette	168	127	75,6%
Ettelbruck	531	371	69,9%
Esch-sur-Alzette	2227	1543	69,3%
Differdange	1846	1253	67,9%
Wiltz	419	283	67,5%
Vianden	135	91	67,4%
Echternach	387	256	66,1%
Luxembourg	3310	2100	63,4%
Diekirch	357	216	60,5%
Rumelange	464	275	59,3%
Petange	1254	741	59,1%
Schieren	127	74	58,3%
Strassen	337	195	57,9%
Mondorf-les-Bains	253	146	57,7%
Colmar-Berg	134	77	57,5%
Bettendorf	188	107	56,9%
Beaufort	212	119	56,1%
Remich	195	108	55,4%
Schifflange	682	375	55,0%
Mersch	556	299	53,8%
Grevenmacher	280	150	53,6%
Lintgen	165	88	53,3%
Troisvierges	239	127	53,1%
Walferdange	392	208	53,1%
Reisdorf	105	55	52,4%
Kayl	584	305	52,2%
Ecole privée Notre Dame	96	50	52,1%
Hesperange	707	365	51,6%
Dudelange	1320	674	51,1%
Bettembourg	637	319	50,1%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par cycle d'études

La répartition des élèves par âge et par cycle d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont effectué deux années d'éducation préscolaire tout en ayant été scolarisés en 1^{re} année d'éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

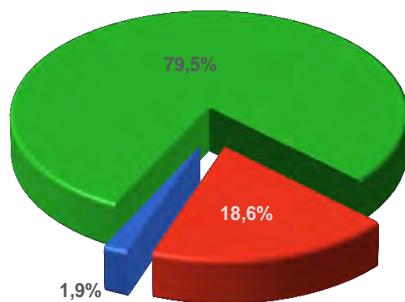
âge	N o m b r e d'élèves absolus 2012-2013											Total
	5	6	7	8	9	10	11	12	13	>13		
Cycle 2.1	65	4783	329	16		2						5195
Cycle 2.2	1	102	4710	932	70							5815
Cycle 3.1			133	4099	861	89	3					5185
Cycle 3.2			1	127	4210	1210	213	9				5770
Cycle 4.1				78	3672	1030	131	1				4912
Cycle 4.2					94	3958	959	84	3			5098
Total	66	4885	5173	5174	5219	5067	5204	1099	85	3		31975

âge	N o m b r e d'élèves relatif 2012-2013											Total
	5	6	7	8	9	10	11	12	13	>13		
Cycle 2.1	1,3	92,1	6,3	0,3		0,0						100
Cycle 2.2	0,0	1,8	81,0	16,0	1,2							100
Cycle 3.1			2,6	79,1	16,6	1,7	0,1					100
Cycle 3.2			0,0	2,2	73,0	21,0	3,7	0,2				100
Cycle 4.1				1,6	74,8	21,0	2,7	0,0				100
Cycle 4.2					1,8	77,6	18,8	1,6	0,1			100
Total	0,2	15,3	16,2	16,2	16,3	15,8	16,3	3,4	0,3	0,0		100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

Parmi les élèves fréquentant les classes régulières de l'enseignement fondamental (cycle 2-4), 1,9% sont en dessous et 18,6% dépassent l'âge théorique respectif correspondant à leur niveau d'études.

Cycle 2-4 2012-2013			
âge théorique	<	=	>
absolu	601	25432	5942
%	1,9%	79,5%	18,6%



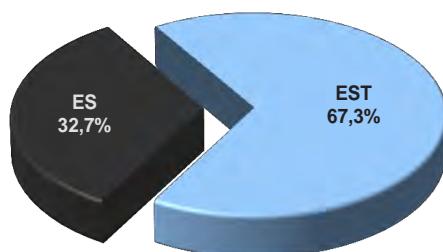
DESCRIPTION

La surveillance de l'enseignement secondaire et secondaire technique appartient à l'État. Elle est exercée par le ministre de l'Éducation nationale et, sous ses ordres, par les directeurs des lycées et des lycées techniques.

Les programmes de l'enseignement secondaire et secondaire technique sont arrêtés par le ministre sur proposition des Commissions nationales des programmes.

EFFECTIFS - Répartition

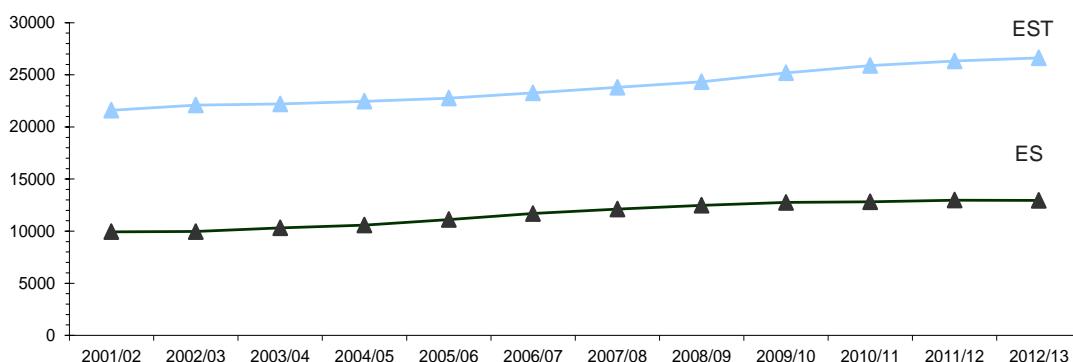
Nombre d'élèves	2 0 1 2 - 2 0 1 3		Total
	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	
absolu	12958	26627	39585
%	32,7%	67,3%	100,0%



EFFECTIFS - Évolution

Les deux ordres d'enseignement ont connu une hausse de leurs effectifs au cours des dernières années.

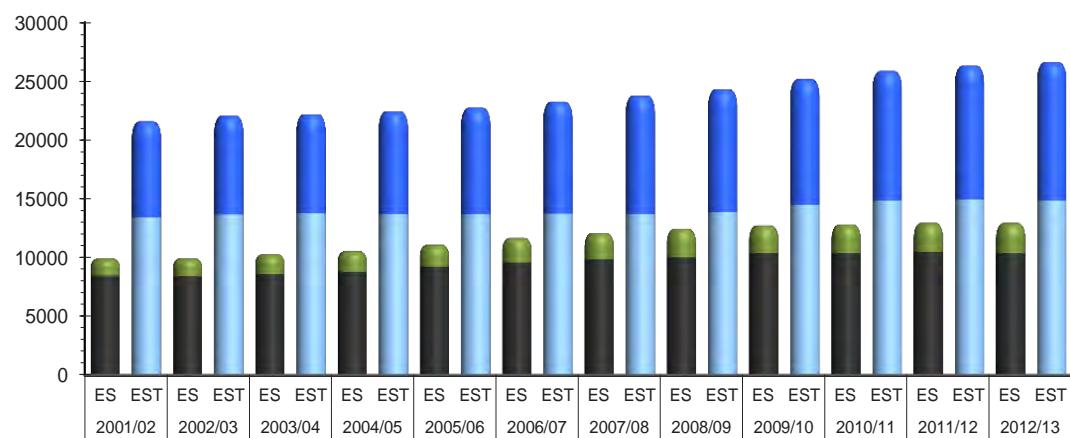
	2 0 1 2 - 2 0 1 3				
	Enseignement secondaire		Enseignement secondaire technique		
	absolu	%	absolu	%	Total
2001/02	9942	31,5%	21598	68,5%	31540
2002/03	9963	31,1%	22093	68,9%	32056
2003/04	10316	31,7%	22204	68,3%	32520
2004/05	10571	32,0%	22460	68,0%	33031
2005/06	11114	32,8%	22759	67,2%	33873
2006/07	11693	33,4%	23277	66,6%	34970
2007/08	12122	33,7%	23805	66,3%	35927
2008/09	12469	33,9%	24323	66,1%	36792
2009/10	12757	33,6%	25184	66,4%	37941
2010/11	12825	33,9%	25879	66,1%	38704
2011/12	12975	33,0%	26330	67,0%	39305
2012/13	12958	32,7%	26627	67,3%	39585



NATIONALITÉS - Évolution de la répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise et étrangère

L'évolution du pourcentage d'élèves étrangers présente une hausse constante aussi bien pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement secondaire technique.

	Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
	Lux.	Etr.	% Etr.	Lux.	Etr.	% Etr.
2001/02	8480	1462	14,7%	13405	8193	37,9%
2002/03	8410	1553	15,6%	13661	8432	38,2%
2003/04	8616	1700	16,5%	13797	8407	37,9%
2004/05	8788	1783	16,9%	13732	8728	38,9%
2005/06	9209	1905	17,1%	13696	9063	39,8%
2006/07	9607	2086	17,8%	13744	9533	41,0%
2007/08	9865	2257	18,6%	13697	10108	42,5%
2008/09	10077	2392	19,2%	13862	10461	43,0%
2009/10	10379	2378	18,6%	14477	10707	42,5%
2010/11	10428	2397	18,7%	14839	11040	42,7%
2011/12	10495	2480	19,1%	14948	11382	43,2%
2012/13	10371	2587	20,0%	14864	11763	44,2%



DESCRIPTION

L'enseignement secondaire luxembourgeois est régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et par la loi du 12 juillet 2002. La durée des études est de 7 ans. Les études qui conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparent avant tout aux études universitaires.

L'enseignement secondaire comprend une division inférieure et une division supérieure.

La division inférieure comprend les classes de 7^e, 6^e et de 5^e. Après la première année de l'enseignement secondaire, les élèves peuvent opter soit pour l'enseignement classique (avec le latin comme 3^e langue), soit pour l'enseignement moderne (avec l'anglais comme 3^e langue). Pour ce qui est de l'enseignement classique, l'anglais s'ajoute sous forme de 4^e langue à partir de la classe de 5^e.

La division supérieure se compose d'une classe polyvalente (la classe de 4^e) et d'un cycle de spécialisation (classes de 3^e, 2^e et 1^{re}). La spécialisation intervient à partir de la classe de 3^e.

Le cycle de spécialisation de la division supérieure comprend sept sections :

- | | | |
|-----------|----------------------------|---|
| Section A | - Matières prépondérantes: | les langues vivantes |
| Section B | - Matières prépondérantes: | les mathématiques et l'informatique |
| Section C | - Matières prépondérantes: | les sciences naturelles et les mathématiques |
| Section D | - Matières prépondérantes: | les sciences économiques et les mathématiques |
| Section E | - Matières prépondérantes: | les arts plastiques |
| Section F | - Matières prépondérantes: | les sciences musicales |
| Section G | - Matières prépondérantes: | les sciences humaines et sociales |

Diplôme de fin d'études secondaires							cycle de spécialisation	Division supérieure		
1 ^{re} A	1 ^{re} B	1 ^{re} C	1 ^{re} D	1 ^{re} E	1 ^{re} F	1 ^{re} G				
2 ^e A	2 ^e B	2 ^e C	2 ^e D	2 ^e E	2 ^e F	2 ^e G				
3 ^e A	3 ^e B	3 ^e C	3 ^e D	3 ^e E	3 ^e F	3 ^e G				
4 ^e classique - moderne							Classe polyvalente			
5 ^e classique - moderne							division inférieure			
6 ^e classique - moderne										
7 ^e ES										

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'enseignement secondaire, les élèves se répartissent sur les niveaux d'études allant de la classe de 7^e à la classe de 1^{re}.

Enseignement secondaire 2012-2013			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e	1941	77	25,2
6e	1952	85	23,0
5e	1894	84	22,5
4e	1883	81	23,2
3e	1802	79	22,8
2e	1725	87	19,8
1re	1761	88	20,0
Total	12958	581	22,3

2012-2013 Division inférieure						
Niveau	Classique	Moderne	LEM*	E2C**	BAC int.***	Total
7e d'orientation	1867		74			1941
6e	300	1583	69			1952
5e	257	1552	54	12	19	1894
Total 6e, 5e	557	3135	123	12	19	3846
% 6e, 5e	14,5%	81,5%	3,2%	0,3%	0,5%	100,0%

2012-2013 Division supérieure - Classe polyvalente						
Niveau	Classique	Moderne	LEM*	E2C**	BAC int.***	Total
4e	245	1543	30		65	1883
%	13,0%	81,9%	1,6%		3,5%	100,0%

* LEM: Lycée Ermesinde Mersch (anciennement Neie Lycée), **E2C École de la 2e chance

*** Le Baccalauréat international prépare à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Les programmes menant au Baccalauréat international peuvent être suivis en langue française ou anglaise

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Niveau	2012-2013 Division supérieure								BAC int.***	Total
	A	B	C	D	E	F	G			
3e classique	19	52	93	41	7	3	14			229
3e moderne	117	125	389	365	127	26	391	33		1573
3e Total	136	177	482	406	134	29	405	33	33	1802
3e %	7,5%	9,8%	26,7%	22,5%	7,4%	1,6%	22,5%	1,8%		100,0%
2e classique	28	61	103	45	6	4	10			257
2e moderne	129	125	321	325	128	26	377	37		1468
2e Total	157	186	424	370	134	30	387	37	37	1725
2e %	9,1%	10,8%	24,6%	21,4%	7,8%	1,7%	22,4%	2,1%		100,0%
1re classique	20	68	93	44	6	6	14			251
1re moderne	120	115	299	354	123	37	438	24		1510
1re Total	140	183	392	398	129	43	452	24	24	1761
1re %	8,0%	10,4%	22,3%	22,6%	7,3%	2,4%	25,7%	1,4%		100,0%
Total	433	546	1298	1174	397	102	1244	94	94	5288
%	8,2%	10,3%	24,5%	22,2%	7,5%	1,9%	23,5%	1,8%	1,8%	100,0%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaires sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

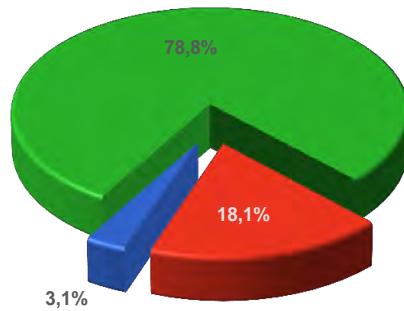
	E S N o m b r e d'élèves absolus 2012-2013												Total	
âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7e	71	1761	104	4	1									1941
6e	1	70	1685	181	14	1								1952
5e		1	56	1541	254	27	10	1	1	3				1894
4e			1	58	1469	300	49	5		1				1883
3e					47	1378	306	61	8	1	1			1802
2e					1	55	1259	317	74	17	1	1		1725
1re						43	1122	410	141	31	11	3		1761
Total	72	1832	1846	1784	1786	1761	1667	1506	493	162	34	12	3	12958

	E S N o m b r e d'élèves relatifs 2012-2013												Total	
âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7e	3,7	90,7	5,4	0,2	0,1									100
6e	0,1	3,6	86,3	9,3	0,7	0,1								100
5e		0,1	3,0	81,4	13,4	1,4	0,5	0,1	0,1	0,2				100
4e			0,1	3,1	78,0	15,9	2,6	0,3		0,1				100
3e					2,6	76,5	17,0	3,4	0,4	0,1	0,1			100
2e					0,1	3,2	73,0	18,4	4,3	1,0	0,1	0,1		100
1re						2,4	63,7	23,3	8,0	1,8	0,6	0,2		100
Total	0,6	14,1	14,2	13,8	13,8	13,6	12,9	11,6	3,8	1,3	0,3	0,1	0,0	100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'enseignement secondaire se caractérise par un taux de 3,1% d'élèves en avance scolaire et de 18,1% de «retardataires».

E S 2012-2013			
âge théorique	<	=	>
absolu	404	10215	2339
%	3,1%	78,8%	18,1%



DESCRIPTION

L'enseignement secondaire technique est régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue. Il est organisé sous la surveillance du ministre.

L'enseignement secondaire technique se compose de trois cycles: le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur.

Le cycle inférieur comprend les trois premières années d'études, à savoir la 7^e, la 8^e et la 9^e ainsi que les classes modulaires du régime préparatoire destinées aux élèves en difficultés scolaires.

Les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique comportent trois régimes: le régime technique, le régime de la formation de technicien et le régime professionnel.

Le régime technique est une voie de formation de quatre années, de la 10^e à la 13^e. Il mène au baccalauréat technique, le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme prépare à la vie professionnelle et donne accès aux études supérieures non universitaires et universitaires. Ce régime comprend les divisions technique générale, administrative et commerciale, professions de santé et professions sociales. Cette dernière division compte une année d'études supplémentaire (14^e).

La réforme de la formation professionnelle (loi du 19 décembre 2008) a été mise en oeuvre à partir de la rentrée 2010-2011. Suivant cette loi, entre autres, le régime de la formation de technicien est réorganisé et fait partie intégrante de la formation professionnelle qui porte dorénavant sur trois niveaux :

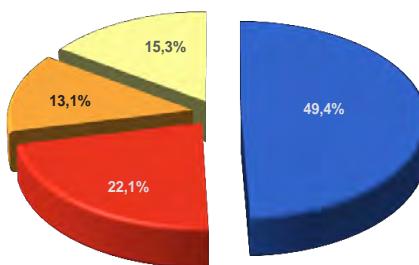
- la formation menant au Certificat de capacité professionnelle (CCP). Cette formation a une durée normale de 3 ans et se déroule surtout en milieu professionnel. Elle s'adresse à des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage et remplace le CCM et le CITP.
- la formation menant au Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Cette formation remplace le Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP). Elle a une durée normale de 3 ans et peut être offerte soit sous contrat d'apprentissage, soit sous contrat de stage.
- la formation menant au Diplôme de technicien (DT). Cette formation a une durée normale de 4 ans à caractère technique et orientée vers la pratique professionnelle et elle est principalement organisée sous contrat de stage.

Le régime de la formation de technicien ancien régime, de la 10e à la 13e, est destiné à l'entrée dans la vie professionnelle, mais permet également de poursuivre des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à ces études. La réussite de l'examen à la fin de ces études est sanctionnée par le diplôme de technicien.

Les classes du régime professionnel ancien régime, de la 10e à la 12e (voire 13e pour certaines formations) préparent à la vie professionnelle et peuvent être suivies soit à temps plein au lycée, soit en régime concomitant, soit en régime mixte. Outre l'apprentissage traditionnel sanctionné par un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le régime professionnel offre également un apprentissage sanctionné par un certificat de capacité manuelle (CCM) et un apprentissage visant une insertion socioprofessionnelle menant à un certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), pouvant préparer ultérieurement au CATP.

EFFECTIFS PAR CYCLE / FORMATION

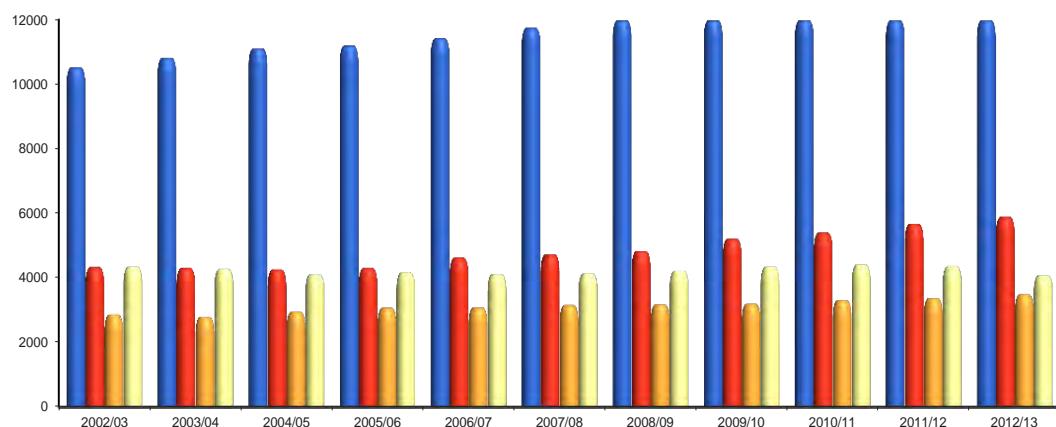
Enseignement secondaire technique 2012-2013		
Cycle / Formation	Nombre d'élèves	relatif
Cycle inférieur	13152	49,4%
Régime technique	5897	22,1%
Régime de la formation de technicien	3494	13,1%
Régime professionnel	4084	15,3%
Total	26627	100,0%



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES DIFFÉRENTS CYCLES ET FORMATIONS

Le tableau ci-après reprend la totalité des effectifs de l'enseignement secondaire technique et leur évolution au cours des dernières années. Le cycle inférieur comprend également les élèves des classes modulaires du régime préparatoire, des classes d'accueil et des classes d'insertion.

	cycle inférieur		régime technique		régime de la formation		régime professionnel		Total
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	
2002/03	10535	47,7%	4336	19,6%	2869	13,0%	4353	19,7%	22093
2003/04	10835	48,8%	4305	19,4%	2792	12,6%	4272	19,2%	22204
2004/05	11125	49,5%	4265	19,0%	2953	13,1%	4117	18,3%	22460
2005/06	11206	49,2%	4309	18,9%	3072	13,5%	4172	18,3%	22759
2006/07	11434	49,1%	4626	19,9%	3092	13,3%	4125	17,7%	23277
2007/08	11762	49,4%	4739	19,9%	3162	13,3%	4142	17,4%	23805
2008/09	12081	49,7%	4840	19,9%	3182	13,1%	4220	17,3%	24323
2009/10	12421	49,3%	5220	20,7%	3198	12,7%	4345	17,3%	25184
2010/11	12746	49,3%	5405	20,9%	3315	12,8%	4413	17,1%	25879
2011/12	12915	49,1%	5677	21,6%	3378	12,8%	4360	16,6%	26330
2012/13	13152	49,4%	5897	22,1%	3494	13,1%	4084	15,3%	26627



EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'enseignement secondaire technique, les élèves se répartissent par niveau d'études de la classe de 7^e à la classe de 14^e.

Depuis l'année scolaire 2003/04, des classes d'accueil et des classes d'insertion ont été créées au cycle inférieur et au régime préparatoire modulaire. Les élèves y apprennent la langue luxembourgeoise et y sont familiarisés avec le système éducatif luxembourgeois.

Ces classes sont reprises dans la suite avec un niveau «99».

Enseignement secondaire technique 2012-2013					
Niveau	cycle inférieur	régime technique	régime de la formation de technicien	régime professionnel	Total
7e	3684				3684
8e	3812				3812
9e	4877				4877
10e		1793	1020	1495	4308
11e		1457	901	1289	3647
12e		1201	829	1284	3314
13e		1139	744	16	1899
14e		307			307
99	779				779
Total	13152	5897	3494	4084	26627

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Enseignement secondaire technique 2012-2013 cycle inférieur			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e préparatoire	798	59	13,5
8e préparatoire	845	65	13,0
9e préparatoire	896	62	14,5
Total préparatoire	2539	186	13,7
classes d'accueil	324	21	15,4
CLIA (insertion pour jeunes adultes)	59	4	14,8
E2C (ecole de la deuxième chance)	78	7	11,1
IPDM (insertion professionnelle)	318	35	9,1
Total accueil / IPDM	779	67	11,6
7e secondaire technique	1404	67	21,0
7e classes d'insertion A/F	140	10	14,0
7e adapt	499	24	20,8
7e LEM	64	3	21,3
7e projet cycle inférieur (PROCI)	779	39	20,0
Total 7e cycle inférieur	2886	143	20,2
8e technique	1319	64	20,6
8e classes d'insertion A/F	260	16	16,3
8e polyvalente	533	32	16,7
8e LEM	59	3	19,7
8e projet cycle inférieur (PROCI)	796	41	19,4
Total 8e cycle inférieur	2967	156	19,0
9e technique	1474	67	22,0
9e classes d'insertion A/F	357	22	16,2
9e polyvalente	718	35	20,5
9e pratique	644	44	14,6
9e LEM	62	3	20,7
9e projet cycle inférieur (PROCI)	726	39	18,6
Total 9e cycle inférieur	3981	210	19,0
Total	13152	762	17,3

EFFECTIFS - Répartition des élèves par régime, division et métier

Régime technique (Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e et 14 ^e)	2011-2012 Nombre d'élèves	2012-2013 Nombre d'élèves
Division technique générale	1339	1435
Division administrative et commerciale	1822	1824
Division professions de santé et professions sociales	2433	2516
Division artistique	83	122
Total	5677	5897

Régime de la formation de technicien (Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e et 13 ^e)	2011-2012 Nombre d'élèves	2012-2013 Nombre d'élèves
Division administrative et commerciale	1872	1940
Division agricole et horticole	178	165
Division génie civil	349	361
Division artistique	189	162
Division informatique	246	266
Division chimique (ancien régime)	48	25
Division mécanique	151	186
Division électrotechnique	212	222
Division hôtelière et touristique	112	134
Division équipements du bâtiment	21	33
Total	3378	3494

Régime professionnel (Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e et 13 ^e)	2011-2012 Nombre d'élèves	2012-2013 Nombre d'élèves
Métiers sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture	214	180
Métiers sous la responsabilité de la Chambre de Commerce	2384	2254
Métiers sous la responsabilité de la Chambre des Métiers	1762	1650
Total	4360	4084

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaires sans avoir redoublé ni «sauté» aucune classe.

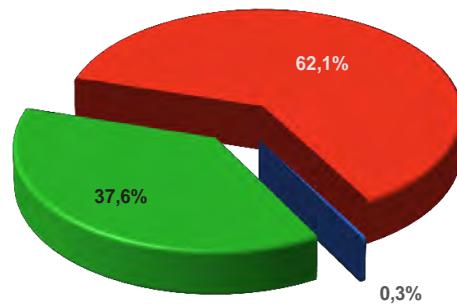
âge	EST N o m b r e d'élèves absolus 2012-2013													Total
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	
7e	19	2357	1124	168	16									3684
8e		23	2109	1297	340	40	3							3812
9e			19	1889	1940	820	185	19	3	2				4877
10e				6	1301	1418	889	417	137	62	46	15	17	4308
11e					3	890	1155	865	427	173	70	35	29	3647
12e						4	656	959	803	461	257	101	73	3314
13e							2	457	577	441	266	109	47	1899
14e								57	84	89	46	31		307
99	2	101	75	75	169	184	103	32	13	13	5	5	2	779
Total	21	2481	3327	3435	3769	3356	2993	2749	2017	1236	733	311	199	26627

âge	EST N o m b r e d'élèves relatif 2012-2013													Total
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	
7e	0,5	64,0	30,5	4,6	0,4									100
8e		0,6	55,3	34,0	8,9	1,0	0,1							100
9e			0,4	38,7	39,8	16,8	3,8	0,4	0,1	0,0				100
10e				0,1	30,2	32,9	20,6	9,7	3,2	1,4	1,1	0,3	0,4	100
11e					0,1	24,4	31,7	23,7	11,7	4,7	1,9	1,0	0,8	100
12e						0,1	19,8	28,9	24,2	13,9	7,8	3,0	2,2	100
13e							0,1	24,1	30,4	23,2	14,0	5,7	2,5	100
14e								18,6	27,4	29,0	15,0	10,1		100
99	0,3	13,0	9,6	9,6	21,7	23,6	13,2	4,1	1,7	1,7	0,6	0,6	0,3	100
Total	0,1	9,3	12,5	12,9	14,2	12,6	11,2	10,3	7,6	4,6	2,8	1,2	0,7	100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'enseignement secondaire technique se caractérise par un taux de «retardataires» (62,1%) nettement plus élevé que celui constaté dans l'enseignement secondaire (18,1%), ce qui se confirme dès la classe de 7^e.

EST 2012-2013			
âge théorique	<	=	>
absolu	76	9716	16056
%	0,3%	37,6%	62,1%



DESCRIPTION

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire:

- dans des classes de l'enseignement régulier;
- à temps partiel dans une classe respective des deux ordres d'enseignement susmentionnés;
- dans des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée;
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée se font sur proposition de la Commission médico-psychopédagogique nationale.

Le ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministère ayant dans ses attributions la Santé publique est responsable de l'aspect médical et le ministère ayant dans ses attributions la Famille est responsable de l'aspect familial et social de l'Éducation différenciée. Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'Éducation différenciée qui fait partie du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale.

La description de l'Éducation différenciée doit se faire en deux volets :

- la scolarisation dans les centres et instituts de l'Éducation différenciée (les écoles);
- les services assurant une assistance ambulatoire.

Les informations reprises dans ce chapitre contiennent les données concernant le travail en ambulatoire du Centre de Logopédie, de l’Institut pour déficients visuels (IDV), des équipes multiprofessionnelles de l’Éducation différenciée (anciennement SREA et SGE). Les enfants qui bénéficient d’un appui d’un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l’enseignement fondamental ou dans un centre ou institut spécialisé de l’Éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l’État moyennant une convention ne font pas partie de cette description statistique.

LA SCOLARISATION À L’ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

Durant l’année scolaire 2012/13, 848 élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l’Éducation différenciée.

RÉPARTITION PAR SEXE

Institut	2012-2013		
	Garçons	Filles	Total
Centres d’Éducation différenciée/CPP	291	179	470
Centre de Logopédie	183	76	259
Centre d’intégration scolaire	7	1	8
Centre d’observation	8		8
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	44	6	50
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	34	19	53
TOTAL	567	281	848

RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

Institut	2012-2013								Total
	luxemb.	portugaise	française	italienne	ex-youg.	belge	allemande	autre	
Centres d'Éducation différenciée/CPP	255	159	6	9	13	4	3	21	470
Centre de Logopédie	115	92	10	4	9	4	2	23	259
Centre d'intégration scolaire	6	2							8
Centre d'observation	3	5							8
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	23	12	3	1	3	2		6	50
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	11	20	2	2	5	2		11	53
TOTAL	413	290	21	16	30	12	5	61	848

LE TRAVAIL EN AMBULATOIRE

Les services assurant une assistance ambulatoire:

- LE CENTRE DE LOGOPÉDIE

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves souffrant de troubles de la parole ou de l'ouïe, mais suit également les élèves en question dans les classes régulières.
En 2012/13, 5883 enfants ont bénéficié d'un traitement logopédique ambulatoire.

- L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour déficients visuels est une institution étatique au sein de l'Éducation différenciée. Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie ainsi que l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes.

En 2012/13, 109 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier (fondamental et secondaire et secondaire technique) et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels.

• ÉQUIPES MULTIPROFESSIONNELLES DE L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE (ANCIENNEMENT SREA)

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité d'une admission dans les classes de l'enseignement régulier au lieu d'une admission dans des centres et instituts de l'Éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide qui est à organiser dans l'établissement scolaire.

En 2012/13, 550 enfants handicapés, à besoins éducatifs spéciaux ou à troubles importants d'apprentissage sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier (fondamental et secondaire et secondaire technique) en bénéficiant d'un appui de la part des équipes multiprofessionnelles (anciennement SREA).

• ÉQUIPES MULTIPROFESSIONNELLES DE L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE (ANCIENNEMENT SGE)

Le Service de guidance de l'enfance s'est développé dans le cadre de la loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée. Le 19 juin 1990, il a été instauré officiellement par les règlements grand-ducaux respectifs portant création et organisation du Service de guidance de l'enfance.

En 2012/13, les équipes multiprofessionnelles (anciennement SGE) ont apporté leur aide à 2032 enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, ont rencontré des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'enseignement fondamental ou dans une institution scolaire de l'Éducation différenciée.

PROCÉDURE

La procédure de passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire et secondaire technique remplace l'ancien examen d'admission et a été modifiée pour 2012-2013. Elle est en vigueur depuis l'année scolaire 1996-1997. Selon les nouvelles dispositions, l'admission à une classe de 7^e se fait sur base d'une décision d'orientation émis par un conseil d'orientation instauré pour chaque classe à la fin du cycle 4 de l'enseignement fondamental.

Le conseil d'orientation est présidé par l'inspecteur d'arrondissement et comprend l'instituteur-titulaire du cycle 4.2 de l'enseignement fondamental ainsi qu'un professeur ayant une expérience de l'enseignement secondaire et un professeur ou un instituteur ayant une expérience de l'enseignement secondaire technique. Depuis l'année scolaire 1997-1998, un psychologue du CPOS (Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention.

Les conseils d'orientation élaborent et formulent, pour chaque élève, une décision d'orientation qui est fondé sur les critères suivants:

- l'avis des parents;
- l'avis de l'instituteur-titulaire du cycle 4.2 sur le développement des compétences des élèves;
- les notes des bulletins du cycle 4.2;
- les résultats à des épreuves standardisées organisées dans le courant de la dernière année du cycle 4.

La décision d'orientation est formulé en faveur d'une des trois voies de formation possibles après le cycle 4 de l'enseignement fondamental:

- la classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique (7^e EST);
- la classe d'orientation de l'enseignement secondaire (7^e ES);
- l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'enseignement secondaire technique (7^e PREP).

Un rallongement du cycle 4 de l'enseignement fondamental est possible dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement. Tout élève orienté vers une classe d'orientation de l'enseignement secondaire peut être inscrit à une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique. Des procédures de recours sont possibles si des parents souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'enseignement secondaire, ou s'ils souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique.

PROCÉDURE - Orientation des élèves

À la fin de l'année scolaire 2012-2013, 5311 élèves de l'enseignement fondamental ont été orientés vers l'enseignement secondaire et secondaire technique. De ces élèves, 5056 (95,2%) avaient participé à la fin du cycle 4.2 à la procédure régulière d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire et secondaire technique.

255 élèves (4,8%) ont été orientés vers l'enseignement secondaire et secondaire technique avant la fin régulière de l'enseignement fondamental, en raison de leur âge, de leur retard scolaire ou, le cas échéant, de leurs capacités d'apprentissage avancées.

Orientation à la fin du cycle 4.2	2012-2013	
	Elèves	%
7 ^e enseignement secondaire	1820	36,0%
7 ^e enseignement secondaire technique	2644	52,3%
Classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique	538	10,6%
Rallongement de cycle	54	1,1%
Total	5056	100,0%

Orientation avant la fin régulière de l'ens. fondamental	Elèves	%
7 ^e enseignement secondaire	1	0,4%
7 ^e enseignement secondaire technique	2	0,8%
Classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique	252	98,8%
Total	255	100,0%

PROCÉDURE- Rétrospective de l'orientation des élèves à la fin du cycle 4.2

	7e ES		7e ST		7e PREP		Rallongement		Total absolu
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	
1996/97	1565	39,6%	2040	51,6%	336	8,5%	9	0,2%	3950
1997/98	1534	39,4%	2070	53,1%	283	7,3%	8	0,2%	3895
1998/99	1652	39,9%	2136	51,6%	347	8,4%	8	0,2%	4143
1999/00	1709	40,9%	2164	51,8%	302	7,2%	6	0,1%	4181
2000/01	1705	39,5%	2251	52,2%	343	8,0%	12	0,3%	4311
2001/02	1711	37,8%	2444	54,0%	351	7,8%	22	0,5%	4528
2002/03	1756	38,4%	2456	53,7%	317	6,9%	42	0,9%	4571
2003/04	1779	38,6%	2454	53,2%	337	7,3%	44	1,0%	4614
2004/05	1975	42,7%	2319	50,2%	295	6,4%	34	0,7%	4623
2005/06	2004	40,1%	2618	52,4%	327	6,5%	44	0,9%	4993
2006/07	2061	41,8%	2528	51,3%	294	6,0%	43	0,9%	4926
2007/08	2067	40,7%	2658	52,4%	327	6,4%	24	0,5%	5076
2008/09	2037	39,7%	2708	52,8%	360	7,0%	26	0,5%	5131
2009/10	1939	38,1%	2674	52,5%	444	8,7%	38	0,7%	5095
2010/11	1941	37,7%	2667	51,7%	474	9,2%	72	1,4%	5154
2011/12	1943	36,9%	2720	51,6%	543	10,3%	62	1,2%	5268
2012/13	1820	36,0%	2644	52,3%	538	10,6%	54	1,1%	5056

3

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

APERÇU GLOBAL DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2012-2013

Le présent chapitre passe en revue les différents diplômes et certificats délivrés dans l'enseignement secondaire et secondaire technique luxembourgeois durant l'année scolaire 2012-2013.

Il s'agit des diplômes suivants:

Enseignement secondaire:

Diplôme de fin d'études secondaires

Enseignement secondaire technique:

- Régime technique:

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

- Régime de la formation de technicien:

Diplôme de technicien

- Régime professionnel ancien régime:

Certificat d'aptitude technique et professionnelle

Certificat de capacité manuelle

Certificat d'initiation technique et professionnelle

- Régime professionnel nouveau régime:

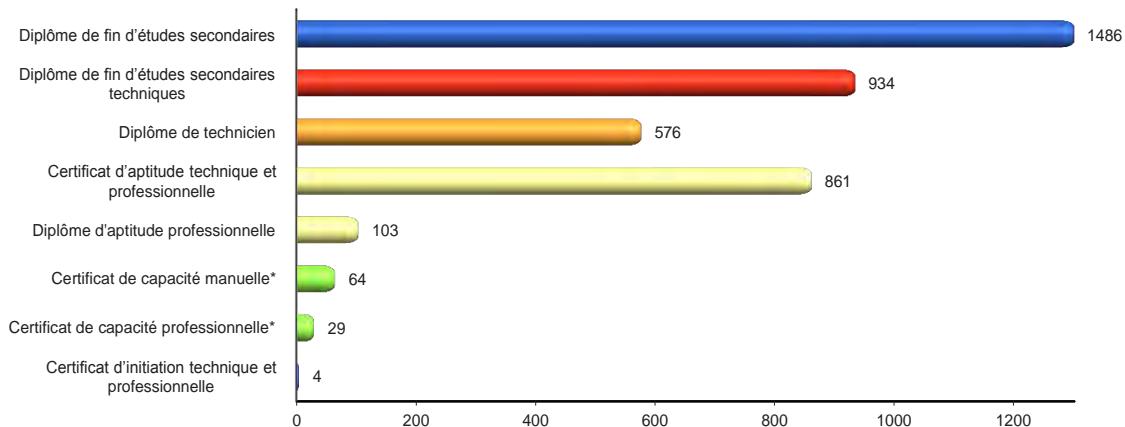
Diplôme d'aptitude professionnelle

Certificat de capacité professionnelle

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

Dénomination du diplôme	2012-2013
	Diplômes
Diplôme de fin d'études secondaires	1486
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	934
Diplôme de technicien	576
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	861
Diplôme d'aptitude professionnelle	103
Certificat de capacité manuelle*	64
Certificat de capacité professionnelle*	29
Certificat d'initiation technique et professionnelle	4
Total	4057

*nouveau régime



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - Diplôme de fin d'études secondaires

DESCRIPTION

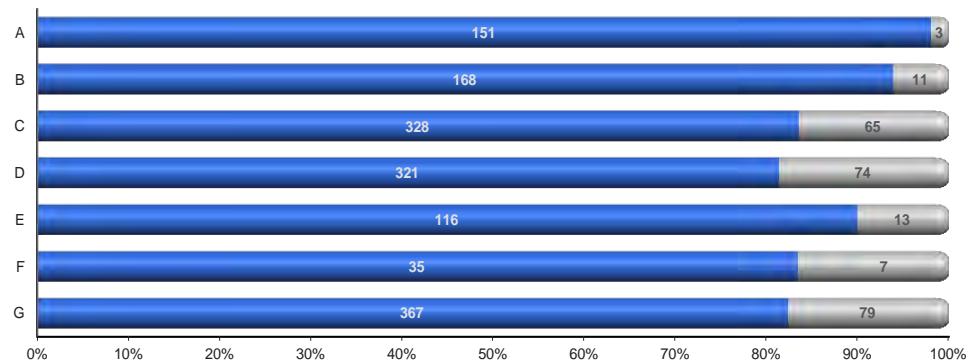
La réussite des études secondaires est sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires dans l'une des sept sections qui a été choisie en classe de 3^e.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite du diplôme de fin d'études secondaires varient de 81,3% pour la section D (sciences économiques - mathématiques) à 98,1% pour la section A (langues vivantes).

Sections	Diplômes ES 2012-2013				
	Admis		Refusés		
	Absolu	%	Absolu	%	Total candidats
Section A - Langues vivantes	151	98,1%	3	1,9%	154
Section B - Mathématiques - Informatique	168	93,9%	11	6,1%	179
Section C - Sciences naturelles - Mathématiques	328	83,5%	65	16,5%	393
Section D - Sciences économiques - Mathématiques	321	81,3%	74	18,7%	395
Section E - Arts plastiques	116	89,9%	13	10,1%	129
Section F - Musique	35	83,3%	7	16,7%	42
Section G - Sciences humaines et sociales	367	82,3%	79	17,7%	446
Total	1486	85,5%	252	14,5%	1738

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
2002/03	1041	86,6%	161	13,4%	1202
2003/04	1140	89,2%	138	10,8%	1278
2004/05	1092	88,2%	146	11,8%	1238
2005/06	1106	87,4%	160	12,6%	1266
2006/07	1175	86,2%	188	13,8%	1363
2007/08	1221	84,6%	223	15,4%	1444
2008/09	1263	83,9%	242	16,1%	1505
2009/10	1309	86,4%	206	13,6%	1515
2010/11	1303	86,1%	211	13,9%	1514
2011/12	1441	88,0%	197	12,0%	1638
2012/13	1486	85,5%	252	14,5%	1738

RÉGIME TECHNIQUE - Diplôme de fin d'études secondaires techniques

DESCRIPTION

Le régime technique de l'enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme est obtenu en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 13^e pour la division technique générale, la division administrative et commerciale, la section infirmier nouveau régime et la section science de la santé et en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 14^e pour la division des professions sociales et des professions de santé ancien régime.

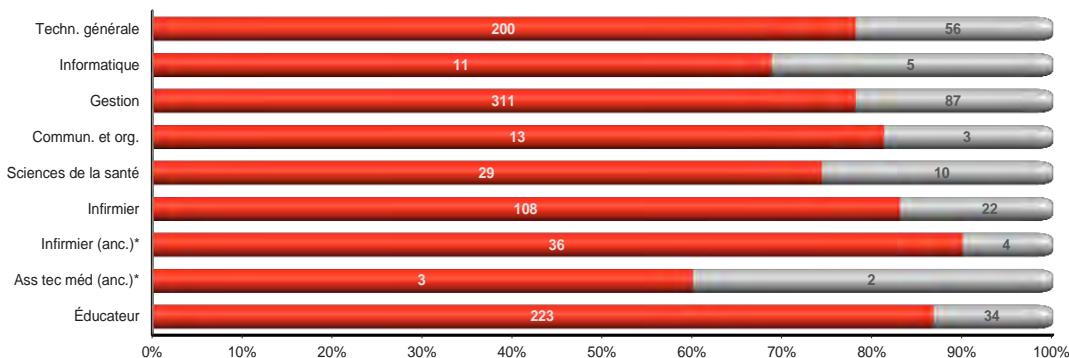
TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite varient fortement d'une section à l'autre. En effet, on constate un taux de réussite de 90,0% pour la section «infirmier (ancien régime)», contre un taux de réussite de 60,0% pour la section «assistant technique médical (ancien régime)».

Division	Section	Diplômes RÉGIME TECHNIQUE 2012-2013					
		Admis		Refusés		Total candidats	
		Absolu	%	Absolu	%		
Division technique générale	Techn. générale	200	78,1%	56	21,9%	256	
	Informatique	11	68,8%	5	31,3%	16	
Division administrative et commerciale	Gestion	311	78,1%	87	21,9%	398	
	Commun. et org.	13	81,3%	3	18,8%	16	
Division des professions de santé et des professions sociales	Sciences de la santé	29	74,4%	10	25,6%	39	
	Infirmier	108	83,1%	22	16,9%	130	
	Infirmier (anc.)*	36	90,0%	4	10,0%	40	
	Ass. techn. méd. (anc.)*	3	60,0%	2	40,0%	5	
	Éducateur	223	86,8%	34	13,2%	257	
TOTAL		934	80,7%	223	19,3%	1157	

* ancien régime

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
2002/03	699	79,5%	180	20,5%	879
2003/04	709	78,7%	192	21,3%	901
2004/05	779	81,0%	183	19,0%	962
2005/06	709	78,7%	192	21,3%	901
2006/07	801	80,4%	195	19,6%	996
2007/08	752	82,6%	158	17,4%	910
2008/09	723	80,1%	180	19,9%	903
2009/10	764	79,5%	197	20,5%	961
2010/11	846	81,0%	199	19,0%	1045
2011/12	1027	84,4%	190	15,6%	1217
2012/13	934	80,7%	223	19,3%	1157

RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN - Diplôme de technicien

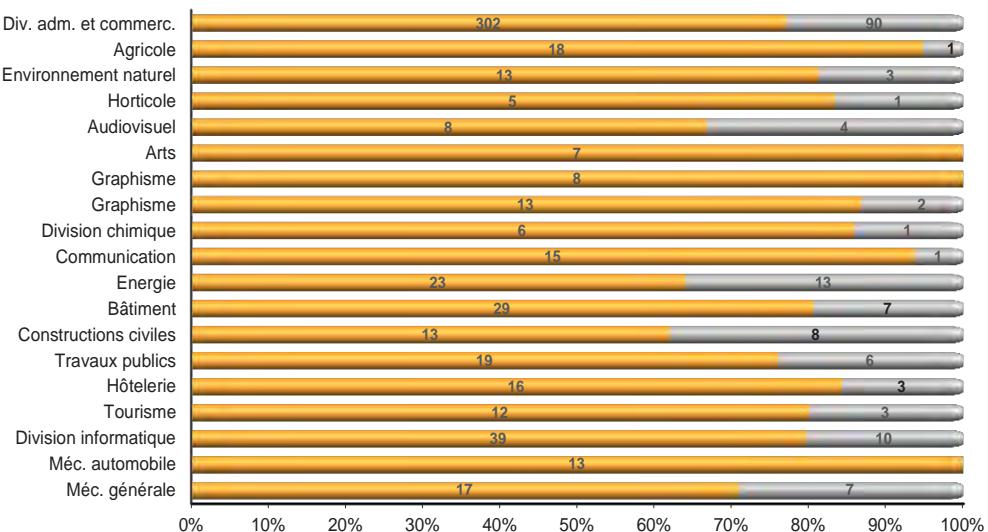
DESCRIPTION

Le régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de technicien au terme de la classe de 13^e. Neuf divisions différentes offrent une ou plusieurs formations couvrant de nombreux domaines avec un taux d'admission allant de 100% pour certaines sections à 61,9% pour la section «constructions civiles».

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Division	Section	Diplômes FORMATION DE TECHNICIEN 2012-2013				Total candidats
		Admis		Refusés		
		Absolu	%	Absolu	%	
Division adm. et commerciale		302	77,0%	90	23,0%	392
Division agricole	Agricole	18	94,7%	1	5,3%	19
	Environnement naturel	13	81,3%	3	18,8%	16
	Horticole	5	83,3%	1	16,7%	6
Division artistique	Audiovisuel	8	66,7%	4	33,3%	12
	Arts	7	100,0%			7
	Graphisme	8	100,0%			8
	Dessin 3D	13	86,7%	2	13,3%	15
Division chimique		6	85,7%	1	14,3%	7
Division électrotechnique	Communication	15	93,8%	1	6,3%	16
	Energie	23	63,9%	13	36,1%	36
Génie civil	Bâtiment	29	80,6%	7	19,4%	36
	Constructions civiles	13	61,9%	8	38,1%	21
	Travaux publics	19	76,0%	6	24,0%	25
Division hôtelière et touristique	Hôtellerie	16	84,2%	3	15,8%	19
	Tourisme	12	80,0%	3	20,0%	15
Division informatique		39	79,6%	10	20,4%	49
Division mécanique	Méc. automobile	13	100,0%			13
	Méc. générale	17	70,8%	7	29,2%	24
Total		576	78,3%	160	21,7%	736

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
2002/03	390	73,9%	138	26,1%	528
2003/04	372	73,1%	137	26,9%	509
2004/05	454	79,0%	121	21,0%	575
2005/06	456	75,5%	148	24,5%	604
2006/07	523	76,7%	159	23,3%	682
2007/08	520	74,3%	180	25,7%	700
2008/09	518	73,1%	191	26,9%	709
2009/10	410	68,9%	185	31,1%	595
2010/11	547	78,3%	152	21,7%	699
2011/12	539	79,6%	138	20,4%	677
2012/13	576	78,3%	160	21,7%	736

RÉGIME PROFESSIONNEL - CATP, CCM, CITP (ANCIEN RÉGIME)
DAP, CCP (RÉGIME RÉFORMÉ)

La réussite du régime professionnel ancien régime débouche soit sur le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), soit sur le Certificat de Capacité Manuelle (CCM) ou sur le Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP). Avec la réforme de la formation professionnelle, la réussite du régime professionnel débouche soit sur le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) soit sur le certificat de capacité professionnelle (CCP).

Suivant la nature de la formation suivie, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et d'une des chambres salariales, la Chambre du Travail ou la Chambre des Employés Privés.

Certificats et diplômes régime professionnel 2012-2013						
Chambre patronale	CATP	DAP	CCM	CCP	CITP	Total
Chambre d'Agriculture	6	13	15			34
Chambre des Métiers	322	26	49	10		407
Chambre de Commerce	533	64		19	4	620
Total	861	103	64	29	4	1061

Les certificats délivrés durant l'année scolaire 2012-2013 sont repris suivant la chambre patronale concernée.

Certificats et diplômes Chambre d'Agriculture 2012-2013				
Formation	CATP	DAP	CCM	Total
Agriculteur	1	2		3
Fleuriste			2	2
Floriculteur		2	1	3
Horticultrice-Maraîcher				0
Opérateur de l'Environnement		9		9
Pépiniériste-Paysagiste	5		12	17
Total	6	13	15	34

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

CERTIFICATS ET DIPLÔMES DÉLIVRÉS EN 2012 - 2013

Formation	Certificats et diplômes Chambre des Métiers 2012-2013				
	CATP	DAP	CCM	CCP	Total
Aide-soignant	101				101
Bottier-cordonnier		1			1
Boucher-charcutier	3		3		6
Boulanger-pâtissier	4		1		5
Calorifugeur	1				1
Carreleur	4		1		5
Charpentier	4				4
Coiffeur	16	9	13		38
Couvreur	8		6		14
Débosseleur de véhicules automoteurs	12		11		23
Electricien	2	2			4
Électronicien de véhicules automoteurs	4				4
Esthéticien	7				7
Ferblantier-zingueur	1				1
Habillement		2			2
Installateur de chauffage	6				6
Installateur sanitaire	1				1
Instructeurs de conducteurs de véhicules		3			3
Instructeur de natation	7				7
Maçon	6		5		11
Magasinier-garage	12				12
Mécanicien d'autos et de motos	48				48
Mécanicien de cycles et motocycles	1		2		3
Mécanicien de machines agricoles et viticoles	7				7
Mécanicien de machines ind. & constr.	1				1
Mécanicien dentaire	2				2
Mécanicien-ajusteur	1				1
Menuisier	9				9
Opticien	5				5
Parqueteur	3		1		4
Pâtissier-confiseur-glacier	5				5
Peintre de véhicules automoteurs	3		3		6
Peintre-décorateur	7	10	2	10	29
Plafonnier-façadier	1				1
Serrurier	16				16
Tailleur-sculpeur de pierres	1				1
Tapissier décorateur	1				1
Traiteur	2				2
Vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	4				4
Vendeur technique en optique	4				4
Vitrier-miroiter	2				2
Total	322	26	49	10	407

DIPLOMES ET CERTIFICATIONS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE, CERTIFICATS ET DIPLÔMES DÉLIVRÉS EN 2012 - 2013

Formation	Certificats et diplômes Chambre de Commerce 2012-2013				Total
	CATP	DAP	CCP	CITP	
Agent de voyages	7				7
Approvisionneur			19		19
Assistant en pharmacie	7				7
Auxiliaire de vie	52				52
Cuisinier	23			3	26
Décorateur - étagagiste	3				3
Décorateur - publicitaire	4				4
Dessinateur en bâtiment	21				21
Électronicien en communication	30				30
Électronicien en énergie	63				63
Employé administratif et commercial	178				178
Gestionnaire qualifié en logistique	11				11
Informaticien	9				9
Mécanicien d'usinage	12				12
Mécanicien industriel et de maintenance	46				46
Mécatronicien	15				15
Menuisier-ébéniste	7				7
Restaurateur, option cuisine	22				22
Restaurateur, option service	10				10
Serrurier de construction	6				6
Serveur/se de restaurant				1	1
Vendeur-magasinier	7	64			71
TOTAL	533	64	19	4	620

CERTIFICATS ET DIPLÔMES DÉLIVRÉS – Évolution

Depuis 2000/01, le nombre total de certificats délivrés dans le régime professionnel de l'enseignement secondaire technique dépasse les 1000 par an.

Année scolaire	Certificats et diplômes délivrés					Total
	CATP	DAP	CCM	CCP	CITP	
2000/01	821		82		103	1006
2001/02	912		71		96	1079
2002/03	878		64		132	1074
2003/04	871		61		116	1048
2004/05	876		63		125	1064
2005/06	842		66		101	1009
2006/07	873		68		94	1035
2007/08	920		59		73	1052
2008/09	936		47		79	1062
2009/10	945		49		87	1081
2010/11	929		63		98	1090
2011/12	990		37		59	1086
2012/13	861	103	64	29	4	1061

DIPLOMES ET CERTIFICATIONS

TAUX DE CERTIFICATION

L'objectif de tout système scolaire est de permettre à un maximum d'élèves d'atteindre la certification correspondant le mieux à leurs compétences. Le calcul d'un taux de certification pour l'enseignement secondaire et secondaire technique luxembourgeois permet de déterminer dans quelle mesure le système éducatif luxembourgeois atteint cet objectif.

Diplômes / Certificats délivrés*		Effectifs de départ	
CATP, CCM, CITP	1086	7e Préparatoire	613
Diplôme de technicien	576	7e PROCI	487
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	934	7e EST	1967
Diplôme de fin d'études secondaires	1486	7e ES	1864
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite du cycle moyen de l'EST et n'ayant pas continué leurs études	110	Total	4931
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite de la classe de 3e de l'ES et n'ayant pas continué leurs études	105		
Total	4297		

*Le taux a été calculé sur la base des effectifs admis en classe de 7e au début de l'année scolaire en septembre 2006 et des effectifs ayant obtenu leur certificat de réussite de la classe de 11e/3e en 2011, leur CATP, CCM ou CITP en 2012 et leur diplôme de fin d'études en 2013.

Le rapport entre le nombre de diplômes et certificats délivrés et le nombre des effectifs de départ donne pour 2012/13 un taux de certification de 87,1%.

Année scolaire	Taux de certification	Année scolaire	Taux de certification
2001/02	79,8%	2009/10	80,4%
2002/03	79,1%	2010/11	85,6%
2003/04	82,8%	2011/12**	89,0%
2004/05	80,9%	2012/13	87,1%
2005/06	80,8%		
2006/07	83,2%		
2007/08	82,4%		
2008/09	82,2%		

**Dû à la restructuration de la formation des professions de santé, deux niveaux de classe (13e et 14e) ont exceptionnellement fait leur examen de fin d'études en 2011/12, ce qui a mené à une augmentation de 2,1% du taux de certification.

4

ENSEIGNANTS

DÉFINITIONS

Instituteur nommé à la fonction / Autres intervenants

Dans le cadre des présentes statistiques, on entend par ‘instituteur nommé à la fonction’ l’instituteur détenteur d’un diplôme d’instituteur ou la maîtresse de jardin d’enfants ayant passé avec succès le concours réglant l’accès à la fonction d’instituteur de l’éducation préscolaire et à celle d’instituteur de l’enseignement primaire et réunissant les conditions de capacités prévues dans la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l’enseignement fondamental.

Sont considérés comme autres intervenants:

- les chargés de cours
 - les détenteurs d’un diplôme d’instituteur n’ayant pas réussi le concours d’admission à la fonction d’instituteur;
 - les détenteurs d’un certificat de qualification ou d’un certificat d’admissibilité à la réserve de suppléants;
 - les détenteurs d’un diplôme de fin d’études secondaires et d’une autorisation de remplacement émise par le Collège des Inspecteurs;
- Les «2^e intervenants à l’éducation précoce», de formation d’éducateur, ainsi que tout autre personnel intervenant à l’enseignement fondamental, sont également repris dans cette catégorie.

Titulaire / Surnuméraire

On entend par ‘titulaire’ l’instituteur qui assure dans une classe l’intégralité des branches dites principales et qui, en général, assume la responsabilité pédagogique dans cette classe, notamment en matière de promotion d’élèves. Il est la personne de référence de l’élève et de ses parents.

L’article 4 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l’enseignement fondamental fixe la tâche normale hebdomadaire d’un instituteur du premier cycle à vingt-cinq leçons d’enseignement direct.

La tâche normale des instituteurs des deuxième, troisième et quatrième cycles comprend vingt-trois leçons d’enseignement direct.

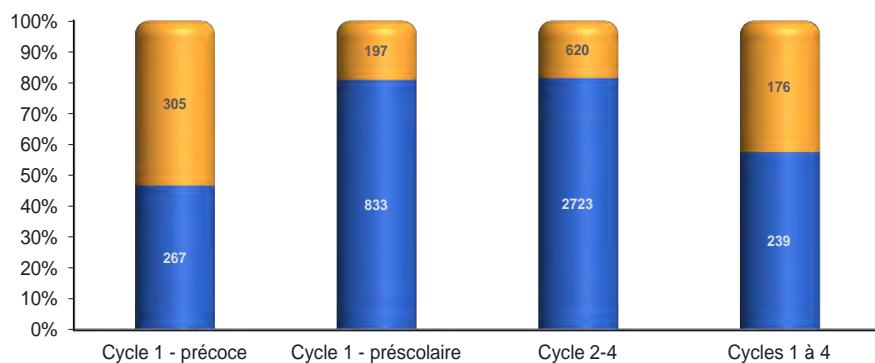
S’y ajoutent à chaque fois cinquante-quatre heures d’appui pédagogique annuelles ainsi que cent vingt-six heures de travail annuelles à assurer dans l’intérêt des élèves et de l’école.

La différence entre leçons hebdomadaires à préster par les instituteurs et l’horaire-type des élèves (vingt-huit heures hebdomadaires) est soit comblée par le titulaire sous forme de prestations d’heures supplémentaires, soit par des enseignants ‘surnuméraires’ intervenant dans plusieurs classes.

RÉPARTITION INSTITUTEURS NOMMÉS / CHARGÉS DE COURS

Ordre d'enseignement	Instituteurs nommés / Autres intervenants 2012-2013				Total
	Nommés	%	Autres	%	
Cycle 1 - précoce	267	46,7%	305	53,3%	572
Cycle 1 - préscolaire	833	80,9%	197	19,1%	1030
Cycle 2-4	2723	81,5%	620	18,5%	3343
Cycles 1 à 4*	239	57,6%	176	42,4%	415
Total	4062	75,8%	1298	24,2%	5360

* enseignants répartissant leur tâche d'enseignement sur plusieurs ordres d'enseignement



Dans le cycle 1 de l'enseignement fondamental, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un bachelor en sciences de l'éducation ou un diplôme d'études supérieures préparant à la profession d'instituteur et reconnu par le ministère de l'Éducation nationale.

Les intervenants de l'éducation préscolaire peuvent être des titulaires d'une classe, des surnuméraires intervenant dans une ou plusieurs classes, des 2^e intervenants à l'éducation précoce, des intervenants assurant l'appui langagier en luxembourgeois et des assistants en classe.

De plus, il est possible de faire la différenciation entre instituteurs nommés et autres intervenants assurant l'éducation préscolaire proprement dite ou l'éducation précoce.

2012-2013				
	Nommés absolu	%	Autres absolu	Total
Cycle 1 - précoce				
Titulaire de classe	240	91,3%	23	8,7%
Autre intervenant	27	8,7%	282	91,3%
Total Cycle 1 - précoce	267	46,7%	305	53,3%
				572
Cycle 1 - préscolaire				
Titulaire de classe	758	91,3%	72	8,7%
Autre intervenant	75	37,5%	125	62,5%
Total Cycle 1 - préscolaire	833	80,9%	197	19,1%
				1030
Total	1100	68,7%	502	31,3%
				1602

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe du corps enseignant du cycle 1 est sans conteste en faveur des femmes. L'éducation préscolaire compte en effet 1547 intervenantes pour seulement 55 intervenants, soit 97,5% contre seulement 3,4%.

Tranche d'âge	2012-2013				%
	Femmes	Hommes	Total		
< 25	87	10	97	6,1%	
25-29	344	17	361	22,5%	
30-34	302	7	309	19,3%	
35-39	299	12	311	19,4%	
40-44	173	3	176	11,0%	
45-49	118	4	122	7,6%	
50-54	118	2	120	7,5%	
55-59	93	0	93	5,8%	
>60	13	0	13	0,8%	
Total	1547	55	1602		100,0%
%	96,6%	3,4%	100,0%		



Dans l'enseignement fondamental cycle 2-4, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le ministère de l'Éducation nationale.

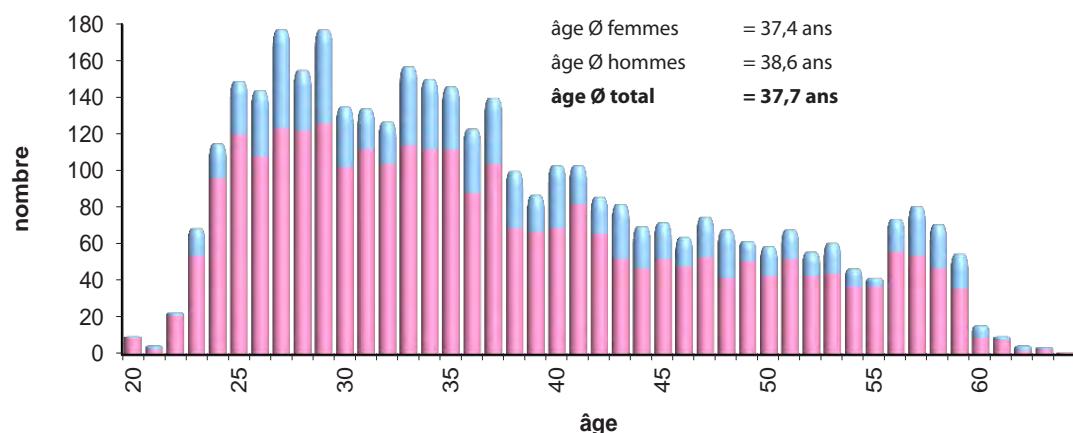
Les intervenants aux cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental et ceux intervenants dans plusieurs ordres d'enseignement sont à 78,8% des instituteurs nommés et à 21,2% d'autres intervenants.

	2012-2013				Total
	Nommés absolu	%	Autres absolu	%	
Cycle 2-4					
Titulaire de classe	2162	93,5%	150	6,5%	2312
Autre intervenant	561	54,4%	470	45,6%	1031
Total Cycle 2-4	2723	81,5%	620	18,5%	3343
Cycles 1 à 4					
Titulaire de classe			2	100,0%	2
Autre intervenant	239	57,9%	174	42,1%	413
Total Cycles 1 à 4	239	57,6%	176	42,4%	415
Total	2962	78,8%	796	21,2%	3758

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

Les cycles 2 à 4 se caractérisent par une majorité d'enseignantes par rapport aux enseignants. Bien que cette suprématie numérique ne soit pas aussi prononcée que dans l'éducation préscolaire, elle s'élève tout de même à 74,5 % du total des effectifs. Cependant, on peut constater que la part féminine dans le corps enseignant a tendance à augmenter.

Tranche d'âge	2012-2013			
	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	183	39	222	5,9%
25-29	599	203	802	21,3%
30-34	544	159	703	18,7%
35-39	440	156	596	15,9%
40-44	316	128	444	11,8%
45-49	246	95	341	9,1%
50-54	219	72	291	7,7%
55-59	230	93	323	8,6%
>60	23	13	36	1,0%
Total	2800	958	3758	100,0%
%	74,5%	25,5%	100,0%	



Dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, l'enseignement est principalement assuré par des professeurs ayant réussi leur stage pédagogique. L'accès à ce stage n'est possible qu'après réussite d'un concours de recrutement dans la spécialité respective. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins quatre ans et reconnu par le ministère de l'Éducation nationale.

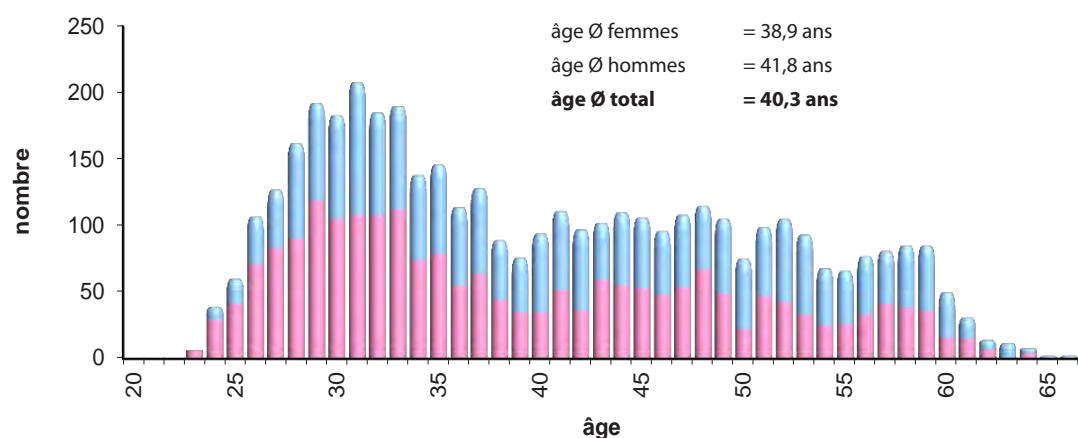
Le corps enseignant dans l'enseignement secondaire et secondaire technique qui comprend en tout 4148 enseignants, se répartit comme suit:

	2012-2013				
	Ens. fonctionnaires absolu	%	Enseignants chargés absolu	%	Total
Femmes	1516	71,4%	606	28,6%	2122
Hommes	1534	75,7%	492	24,3%	2026
Total	3050	73,5%	1098	26,5%	4148

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

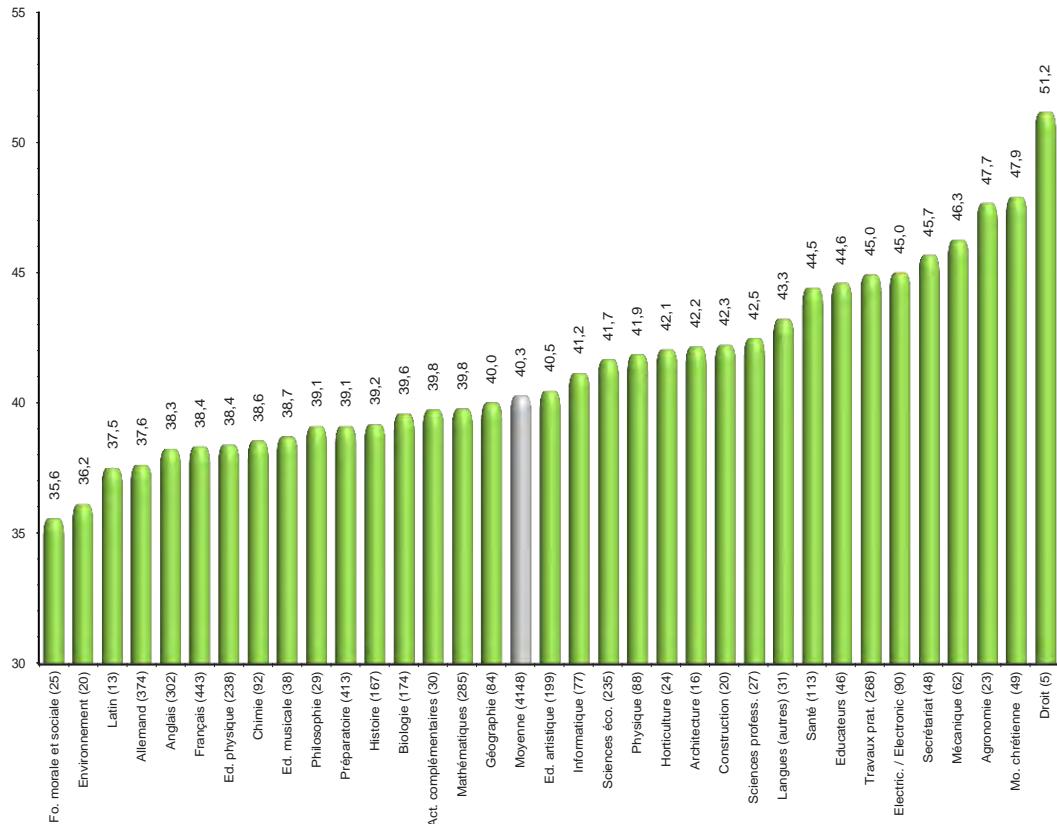
En 2012/13, la répartition entre hommes et femmes dans le corps enseignant de l'enseignement secondaire et secondaire technique est, contrairement à l'enseignement fondamental, plus ou moins égale pour les deux sexes. Parmi les tranches d'âge les plus jeunes, le rapport est favorable au sexe féminin.

Tranche d'âge	2012-2013			
	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	36	10	46	1,1%
25-29	404	244	648	15,6%
30-34	507	397	904	21,8%
35-39	277	276	553	13,3%
40-44	237	277	514	12,4%
45-49	271	259	530	12,8%
50-54	170	270	440	10,6%
55-59	175	219	394	9,5%
>60	45	74	119	2,9%
Total	2122	2026	4148	100,0%
%	51,2%	48,8%	100,0%	



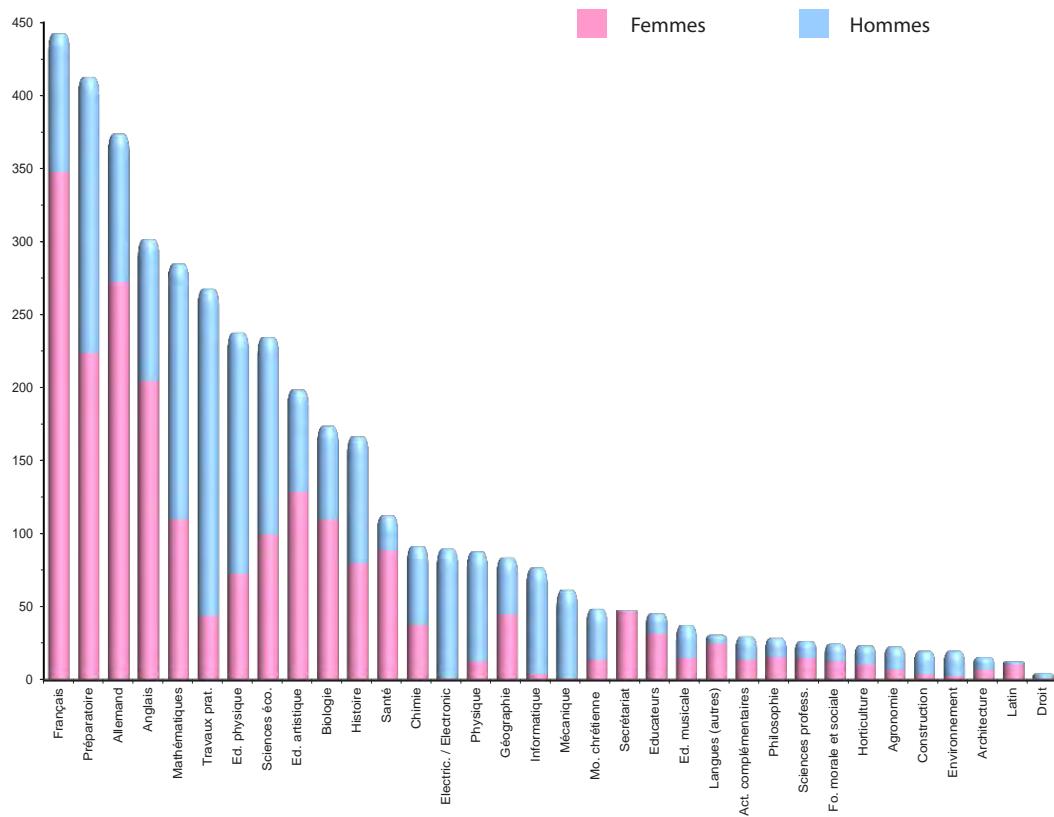
ÂGE MOYEN DES ENSEIGNANTS PAR SPÉCIALITÉ

En 2012/13, l'âge moyen des enseignants dans l'enseignement secondaire et secondaire technique s'élève à 40,3 ans.



RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR SEXE ET PAR SPÉCIALITÉ

Dans les branches de langues, le nombre d'enseignantes dépasse largement celui des enseignants.



L'Éducation différenciée se caractérise par un éventail beaucoup plus large d'intervenants. Contrairement aux enseignements fondamental et secondaire et secondaire technique où l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs et des professeurs, on retrouve dans l'Éducation différenciée un personnel avec des qualifications bien spécifiques.

Le personnel occupé dans l'Éducation différenciée comprend:

2012-2013	EDIFF	LOGO	Total
Direction	2	1,5	3,5
Éducateurs gradués	99,75	8,5	108,25
Éducateurs	60,5	2,5	63
Éducateurs-instructeurs	9	0	9
Instituteurs	22,5	21,5	44
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	0	0
Instructeurs de natation	3	1	4
Pédagogues	66	0	66
Professeurs d'enseignement logopédique	0	33,5	33,5
Professions de santé	46	0	46
Psychologues	33	1,5	34,5
Chargés de cours	10,25	5,5	15,75
Personnel administratif	8,75	7,5	16,25
Personnel technique	23,5	12	35,5
Total	384,25	95	479,25

ÉVOLUTION

Ordre d'enseignement	Nombre d'enseignants									
	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Fondamental cycle 1	1089	1089	1233	1227	1261	1325	1327	1449	1534	1602
Fondamental cycle 2-4	3002	3091	3191	3218	3294	3359	3498	3598	3667	3758
Éducation différenciée	511	513	405	412	408	409	411	444	451	479
ES et EST	3359	3493	3667	3755	3859	4054	4096	4091	4145	4148
Total	7961	8186	8496	8612	8822	9147	9332	9582	9797	9987



5

ÉTABLISSEMENTS

ÉTABLISSEMENTS

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

Les 46.856 élèves fréquentant l'enseignement fondamental se répartissent comme suit sur les 106 communes que compte le Luxembourg :

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2012-2013								ÉCOLES
	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Total		
	élèves	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	
Äerenzdall	27	2	74	5	211	14	312	21	1
Beaufort	35	2	68	4	212	14	315	20	1
Beckerich	19	1	37	3	145	12	201	16	1
Berdorf	17	1	47	3	136	10	200	14	1
Bertrange	52	4	130	8	338	23	520	35	1
Bettembourg	74	3	218	14	637	42	929	59	3
Bettendorf	17	1	56	3	188	13	261	17	1
Betzdorf	54	3	97	6	254	16	405	25	1
Bissen	29	1	72	5	223	12	324	18	1
Biwer	23	1	29	2	116	9	168	12	1
Boevange/Attert	23	1	53	3	143	11	219	15	1
Bourscheid	18	1	38	2	92	5	148	8	1
Bous	14	1	33	2	91	6	138	9	1
Clervaux	24	1	117	4	292	21	433	26	1
Colmar-Berg	23	1	41	3	134	9	198	13	1
Consdorf	17	1	40	2	121	8	178	11	1
Contern	34	2	75	5	182	12	291	19	1
Dalheim	13	1	44	3	120	8	177	12	1
Diekirch	51	2	132	9	357	23	540	34	1
Differdange	241	13	600	37	1846	118	2687	168	5
Dippach	15	1	68	4	230	17	313	22	1
Dudelange	116	6	413	27	1320	84	1849	117	6
Echternach	33	2	100	3	387	27	520	32	1
Ell	14	1	28	2	86	6	128	9	1
Erpeldange	17	1	46	3	123	10	186	14	1
Esch-sur-Alzette	241	11	784	38	2227	133	3252	182	8
Esch-sur-Sûre	20	1	64	4	155	10	239	15	1
Ettelbruck	65	4	177	5	531	36	773	45	1
Feulen	15	1	40	2	117	7	172	10	1
Fischbach	15	1	36	2	68	6	119	9	1
Frisange	31	2	75	5	227	10	333	17	1
Garnich	13	1	46	3	132	9	191	13	1
Goëseldorf	16	1	38	2	101	9	155	12	1
Grevenmacher	39	2	104	7	280	18	423	27	1

ÉTABLISSEMENTS

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2012-2013									
	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Total		ÉCOLES	
	élèves	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes		
Grosbous	9	1	22	1	49	6	80	8	1	
Heffingen	13	1	37	2	81	7	131	10	1	
Hesperange	114	6	253	17	707	48	1074	71	4	
Hobscheid	36	2	68	5	182	12	286	19	1	
Junglinster	74	4	128	8	392	25	594	37	3	
Käerjeng	45	2	179	12	612	40	836	54	2	
Kayl	60	3	193	13	584	39	837	55	2	
Kehlen	42	2	93	5	256	17	391	24	1	
Koerich	20	1	58	4	162	12	240	17	1	
Kopstal	33	2	62	4	165	12	260	18	1	
Larochette	23	1	64	4	168	11	255	16	1	
Lenningen	19	1	46	3	174	13	239	17	1	
Leudelange	20	1	45	3	112	9	177	13	1	
Lintgen	26	2	53	4	165	12	244	18	1	
Lorentzweiler	35	2	53	4	166	11	254	17	1	
Luxembourg	431	27	1184	83	3310	247	4925	357	19	
Mamer	100	5	171	10	424	25	695	40	1	
Mersch	59	3	181	12	556	33	796	48	1	
Mertert	54	3	91	6	258	18	403	27	2	
Mertzig	37	1	41	4	145	11	223	16	1	
Mompach	11	1	18	2	83	7	112	10	1	
Mondercange	35	2	111	7	314	19	460	28	1	
Mondorf-les-Bains	38	2	93	4	253	17	384	23	1	
Niederanven	47	3	81	5	249	16	377	24	1	
Nommern	12	1	39	2	82	6	133	9	1	
Pétange	116	4	410	24	1254	77	1780	105	3	
Préizerdaul	6	1	30	2	112	7	148	10	1	
Rambrouch	35	3	90	5	290	20	415	28	1	
Reckange-sur-Mess	11	1	47	3	137	10	195	14	1	
Redange-sur-Attert	23	1	47	3	189	11	259	15	1	
Reisdorf	23	1	29	2	105	7	157	10	1	
Remich	25	2	68	4	195	15	288	21	1	
Roeser	54	3	100	6	289	18	443	27	1	
Rosport	16	1	41	3	141	12	198	16	1	
Rumelange	46	2	138	9	464	31	648	42	1	
Saeul			14	1	38	3	52	4	1	
Sandweiler	25	1	66	4	184	12	275	17	1	
Sanem	89	5	310	20	1025	68	1424	93	6	

ÉTABLISSEMENTS
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2012-2013								ÉCOLES
	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Total		
	élèves	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	
Schengen	41	3	101	7	288	19	430	29	3
Schieren	12	1	48	3	127	8	187	12	1
Schifflange	87	3	199	13	682	41	968	57	3
Schuttrange	37	2	71	4	170	10	278	16	1
Septfontaines			14	1	55	4	69	5	cf. Tuntange
Stadt bredimus	15	1	40	2	97	7	152	10	1
Steinfort	39	2	83	6	255	18	377	26	1
Steinsel	47	3	77	5	243	17	367	25	1
Strassen	64	4	129	9	337	22	530	35	1
Syndicat Billek	47	3	74	5	266	17	387	25	1
Syndicat Harlange	25	1	68	6	293	19	386	26	1
Syndicat SCHOULKAUZ	22	1	48	3	131	10	201	14	1
Syndicat SISPOLO	37	2	105	7	356	14	498	23	1
Syndicat SYNECOSPORT	35	2	60	5	208	15	303	22	1
Tandel	25	1	52	4	139	12	216	17	1
Troisvierges	28	2	72	5	239	15	339	22	1
Tuntange	11	1	32	2	76	5	119	8	1
Useldange	14	1	44	2	110	7	168	10	1
Vianden	10	1	35	3	135	9	180	13	1
Vichten	11	1	22	1	65	4	98	6	1
Wahl	14	1	26	2	61	6	101	9	1
Waldbillig	14	1	36	2	128	7	178	10	1
Waldbredimus	11	1	23	2	54	6	88	9	1
Walferdange	49	3	127	9	392	27	568	39	1
Weiler-la-Tour	28	2	65	4	173	10	266	16	1
Weiswampach	10	1	30	2	73	6	113	9	1
Wiltz	49	1	121	10	419	22	589	33	1
Wincrange	17	1	92	3	268	16	377	20	1
Total: écoles fond. communales	4116	228	10668	667	31734	2105	46518	3000	154
Eis schoul	16	1	28	3	44	4	88	8	1
Classes d'accueil établies	9	1	44	7	101	13	154	21	
Ecole privée Notre-Dame Sainte-Sophie					96	6	96	6	1
Total: écoles fondamentales	4141	230	10740	677	31975	2128	46856	3035	156

ÉTABLISSEMENTS
SYNDICATS

Depuis le 1er janvier 2012, le Grand-Duché de Luxembourg compte 106 communes, certaines ont regroupé leurs effectifs d'élèves au sein d'un syndicat scolaire.

Nom du syndicat	Communes affiliées	Siège	Date de création
Billek (anc. Dreiborn)	Flaxweiler, Wormeldange	Dreiborn	25.02.1969
Harlange	Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Winseler	Harlange	03.05.1989
Schoulkauz	Eschweiler, Kiischpelt	Wilwerwiltz	26.03.1994
Sispolo	Parc Hosingen, Putscheid	Parc Hosingen	05.03.1991
Synécospot	Bech, Manternach	Berbourg	20.05.1993

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Pour l'enseignement secondaire et secondaire technique, il convient d'énumérer les établissements de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé qui suivent le programme de l'Éducation nationale. Certains lycées proposent aussi bien l'enseignement secondaire que l'enseignement secondaire technique.

Dénomination de l'établissement	Enseignement public 2012-2013		
	ES	EST	TOTAL
Lycée technique Mathias Adam (LTMA), Pétange	114	2002	2116
Lycée classique Diekirch (LCD), Diekirch et Mersch	1401	639	2040
Lycée technique du Centre (LTC), Luxembourg	74	1909	1983
Lycée technique de Bonnevoie(LTB), Luxembourg	0	1726	1726
Lycée Nic-Biever (LNB), Dudelange	306	1402	1708
Lycée technique d'Esch-Alzette (LTE), Esch-sur-Alzette	0	1487	1487
Athénée de Luxembourg (AL), Luxembourg	1443	0	1443
Lycée Aline-Mayrisch (LAML), Luxembourg	1119	279	1398
Lycée du Nord (LN), Wiltz	416	978	1394
Lycée technique des Arts et Métiers (LTAM), Luxembourg	0	1393	1393
Lycée Michel Rodange (LMRL), Luxembourg	1375	15	1390
Lycée classique Echternach (LCE), Echternach	844	390	1234
Lycée technique de Lallange (LTL), Esch-sur-Alzette	38	1167	1205
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT), Ettelbruck	0	1196	1196
Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (LGE), Esch-sur-Alzette	1167	0	1167
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL), Luxembourg	1161	0	1161
Lycée Josy Barthel (LJBM), Mamer	160	989	1149
Lycée technique Michel Lucius (LTML), Luxembourg	35	1077	1112
Atert-Lycée Redange (ALR), Redange	353	755	1108
Lycée Robert Schuman (LRSL), Luxembourg	976	0	976
Lycée Hubert Clement (LHCE), Esch-sur-Alzette	904	0	904
Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES), Beringen / Mersch	0	842	842
Lycée technique Joseph Bech (LTJB), Grevenmacher	58	756	814
Lycée technique pour professions de santé (LTPS), Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck	0	728	728
Lycée Bel-Val (LBV), Belvaux	13	624	637
Nordstad-Lycée (NOSL), Diekirch	72	545	617

ÉTABLISSEMENTS

Enseignement public 2012-2013			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Lycée Ermesinde (LEM, anc. NL), Beringen / Mersch	295	241	536
Uelzecht-Lycée (UELL), Luxembourg	7	516	523
Lycée technique agricole (LTA), Ettelbruck	0	479	479
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG), Luxembourg	0	415	415
Sportlycée Luxembourg (SLL), Luxembourg	256	62	318
Lycée technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAH), Diekirch	0	298	298
École de la 2e chance (E2C), Pétange	12	95	107
Centre national de formation professionnelle continue Esch-sur-Alzette (CNFPC)	0	92	92
Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E)	0	76	76
Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE), Dreiborn	0	50	50
Centre de Logopédie (CL), Luxembourg	0	7	7
Total Public	12599	23230	35829

Enseignement privé* 2012-2013			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Ecole Privée Fieldgen (Ste Famille), Luxembourg	359	1164	1523
Ecole Privée Ste Anne, Ettelbruck		956	956
Ecole Privée Marie Consolatrice, Esch-sur-Alzette		580	580
Lycée technique privé Emile Metz, Luxembourg		511	511
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie, Luxembourg		186	186
Total Privé*	359	3397	3756

Total du nombre d'élèves dans ES et EST 2012-2013			
	ES	EST	TOTAL
Total Public	12599	23230	35829
Total Privé*	359	3397	3756
Total Public + Privé*	12958	26627	39585

* écoles privées qui suivent les programmes officiels de l'Éducation nationale

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Pour le «Schengen-Lyzeum Perl» et les écoles privées et internationales qui n'appliquent pas les programmes officiels de l'Éducation nationale, les élèves se répartissent comme suit sur les différents établissements et les différents ordres d'enseignement:

Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves					
	précoce	préscolaire	primaire	secondaire	sec. technique	TOTAL
European School of Luxembourg		655	1660	2373		4688
International School of Luxembourg	36	133	379	580		1128
Lycée Vauban				1007		1007
Schengen-Lyzeum Perl				714		714
St George's International School	53	74	327	209		663
Ecole maternelle et primaire francophone	69	141	391			601
Ecole Privées Notre-Dame Ste Sophie	34	126	334	17		511
Ecole Waldorf - Fräi-Öffentlech Waldorfschoul	17	50	140	180		387
Ecole Privée Grand Jean Luxembourg				112		112
Montessori L'Enfant Roi	22	48	15			85
Ecole Charlemagne Luxembourg	6	15	29			50
LES POUSSINS Bonnevoie	19	21				40
MINI COLLEGE Kirchberg	20	16				36
Over The Rainbow	15	17				32
Scuola Materna Italiana	16	4				20
Total	307	1300	3275	5080	112	10074

6

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET - 2013

Le financement de l'enseignement est un domaine très vaste qui nécessite la prise en compte de nombreux aspects. D'un côté, il y a les fonds publics investis par les administrations. Les investissements nationaux peuvent être ventilés selon le niveau central ou communal. D'un autre côté, on distingue les fonds privés qui sont investis par les ménages ou d'éventuels partenaires du secteur privé.

Dans le présent chapitre, l'analyse se concentre tout d'abord sur les dépenses du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Les différents postes budgétaires y sont détaillés, ainsi que leur évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût réel de l'enseignement au Luxembourg, il convient de considérer également les fonds publics investis par certains autres ministères (transports, bâtiments publics, ...), par les communes ou par des organismes internationaux et aussi les fonds privés.

Tous ces investissements sont pris en compte en deuxième partie de ce chapitre pour la détermination des indicateurs financiers de l'enseignement. Les indicateurs les plus courants utilisés au plan international seront explicités et calculés pour le Luxembourg.

D i s p o s i t i o n s b u d g é t a i r e s 2 0 1 3	
Rubrique	Montant
Dépenses générales	17.429.945 €
Centre de technologie de l'éducation	3.878.568 €
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)	7.226.121 €
Centre de psychologie et d'orientation scolaire (CPOS)	7.128.818 €
Sports scolaires et périscolaires	1.460.816 €
Établissements privés d'enseignement	93.081.456 €
Service des restaurants scolaires	7.041.414 €
Éducation différenciée	48.916.775 €
Service de la formation des adultes	3.281.041 €
Inspectorat	4.153.539 €
Enseignement fondamental	525.475.472 €
Enseignement secondaire et secondaire technique	545.878.978 €
Institut national des Langues	7.598.366 €
Service de la formation professionnelle	85.733.603 €
Total	1.358.284.912 €

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉVOLUTION

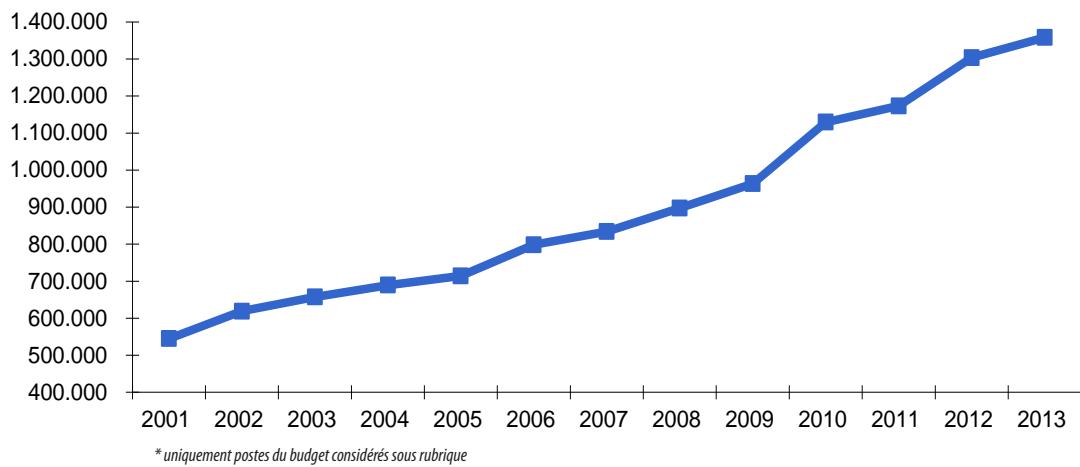
Pour jauger l'évolution du budget public dédié chaque année à l'Éducation nationale, il convient de considérer des sections budgétaires bien spécifiques du budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale et non pas le total du budget de ce dernier. En effet, les ressorts des différents ministères ont considérablement varié en matière d'enseignement au cours des dernières années.

Etant donné ces modifications structurelles qu'ont connues à la fois le budget et les missions du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale au cours des dernières années, le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques budgétaires afférentes au système éducatif.

Rubrique	É v o l u t i o n B u d g e t												
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses générales	35.429	36.884	36.594	37.440	25.074	10.295	8.111	7.248	6.818	6.255	14.843	18.763	17.430
Centre de technologie de l'éducation	4.666	4.951	5.332	3.749	2.736	3.483	3.510	3.598	3.605	3.749	3.728	3.761	3.879
SCRIPT	2.472	2.601	3.308	3.824	4.204	4.743	4.986	5.170	7.206	6.463	5.859	6.721	7.226
CPOS	5.291	5.510	6.075	6.171	7.962	7.640	3.719	3.869	6.710	4.370	4.393	4.508	7.129
Sports scolaires et périscolaires	2.291	1.829	1.346	1.981	1.728	1.813	1.720	1.731	1.778	2.056	2.041	2.183	1.461
Établissements privés d'enseignement	25.341	28.773	30.516	40.500	44.000	51.000	57.452	59.183	65.650	72.322	83.346	84.759	93.081
Service des restaurants scolaires	4.037	8.055	9.969	10.016	9.234	8.522	5.008	5.279	3.078	5.445	5.640	6.767	7.041
Éducation différenciée	25.996	27.664	29.890	31.288	32.432	36.271	37.765	38.464	39.518	40.606	41.427	44.676	48.917
Service de la formation des adultes	4.785	5.971	6.597	7.214	7.308	8.391	8.841	9.260	9.641	9.689	2.588	3.117	3.281
Inspectariat	1.899	2.133	2.190	2.733	2.776	3.024	3.037	3.324	3.596	4.047	4.410	4.396	4.154
Enseignement fondamental	157.956	181.259	184.524	197.583	213.970	240.098	246.079	291.127	311.935	437.485	452.170	507.087	525.475
ES et EST	256.729	286.536	311.808	318.274	330.986	392.169	417.628	426.055	456.825	489.170	499.985	524.110	545.879
Institut national des Langues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	195	7.274	8.111	7.598
Service de la formation professionnelle	17.745	26.847	29.258	28.308	31.720	30.968	36.305	43.095	47.001	47.597	45.493	84.691	85.734
Total	544.637	619.013	657.407	689.081	714.130	798.417	834.161	897.405	963.361	1.129.447	1.173.198	1.303.649	1.358.285

Les totaux des rubriques considérées témoignent d'une hausse constante des budgets dédiés à l'Éducation nationale.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE *



LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE
INDICATEURS FINANCIERS DE L'ENSEIGNEMENT - 2011

La première partie de ce chapitre a détaillé le budget de l'Éducation nationale et son évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût effectif de l'enseignement, il ne suffit pas de considérer le budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Tous les autres bailleurs de fonds directs ou indirects de l'enseignement, qu'ils soient publics (État, communes,...) ou privés (ménages, entreprises,...) et toutes les dépenses satellites liées à l'enseignement doivent également être pris en compte pour déterminer un coût total.

Au Luxembourg, une analyse exhaustive de ces dépenses est effectuée annuellement depuis 2002. Les chiffres repris ci-après sont ceux relatifs à l'année budgétaire 2011.

Ainsi, en 2011, l'État luxembourgeois et les 116 communes qui le composent ont investi plus d'un milliard d'euros dans le financement de notre système scolaire. Ce montant pour le moins impressionnant s'est réparti sur la population scolaire fréquentant l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Les coûts générés par un système scolaire se traduisent par trois types de dépenses : les dépenses de rémunération du personnel enseignant et du personnel non enseignant, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital. En considérant ces trois différents types de dépenses, il est possible de déterminer le coût effectif du système éducatif luxembourgeois.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR AFFECTATION ET PAR FINANCEUR

Bailleur de fonds	Année 2011			
	Fondamental	ES	EST	Total
Ministère de l'Éducation nationale	495.600.802 €	154.734.692 €	310.698.805 €	961.034.299 €
Communes	388.390.542 €	-	-	388.390.542 €
Administration des Bâtiments publics	176.652 €	18.548.688 €	26.814.822 €	45.540.162 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	42.414.453 €	9.658.560 €	17.401.009 €	69.474.022 €
Ministère de la Famille	64.069.351 €	3.137.889 €	5.467.767 €	72.675.007 €
Ministère de l'Intérieur	42.074.922 €	-	-	42.074.922 €
Ministère des Transports	-	11.003.783 €	19.174.079 €	30.177.862 €
Ministère de la Santé	167.282 €	47.144 €	82.149 €	296.575 €
Landkreis Merzig-Wadern	-	3.415.863 €	-	3.415.863 €
Total	1.032.894.004 €	200.546.619 €	379.638.631 €	1.613.079.254 €

*En 2011, les frais de personnel enseignant de l'enseignement fondamental (124.539.218 €) liquidés par les communes constituent des remboursements antérieurs à 2011.

Les principaux bailleurs de fonds du système éducatif luxembourgeois restent le ministère de l'Éducation nationale et les communes, suivis par l'administration des Bâtiments publics et le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE
INDICATEURS FINANCIERS DE L'ENSEIGNEMENT

Affectation	Année 2011			
	Fondamental	ES	EST	Total
Rémunération du personnel enseignant	676.798.159 €	123.272.285 €	254.356.322 €	1.054.426.766 €
Rémunération du personnel non-enseignant	28.300.561 €	23.302.803 €	41.403.781 €	93.007.145 €
Autres dépenses courantes	173.914.161 €	28.834.000 €	56.692.817 €	259.440.978 €
Dépenses en capital	153.881.124 €	25.137.530 €	27.185.711 €	206.204.365 €
Total	1.032.894.005 €	200.546.618 €	379.638.631 €	1.613.079.254 €

*En 2011, les frais de personnel enseignant de l'enseignement fondamental (124.539.218 €) liquidés par les communes constituent des remboursements antérieurs à 2011.

Plus de 65% des dépenses totales sont investies dans le paiement des rémunérations du personnel enseignant. Viennent ensuite les dépenses courantes, les dépenses en capital et le paiement des rémunérations du personnel non-enseignant.

7

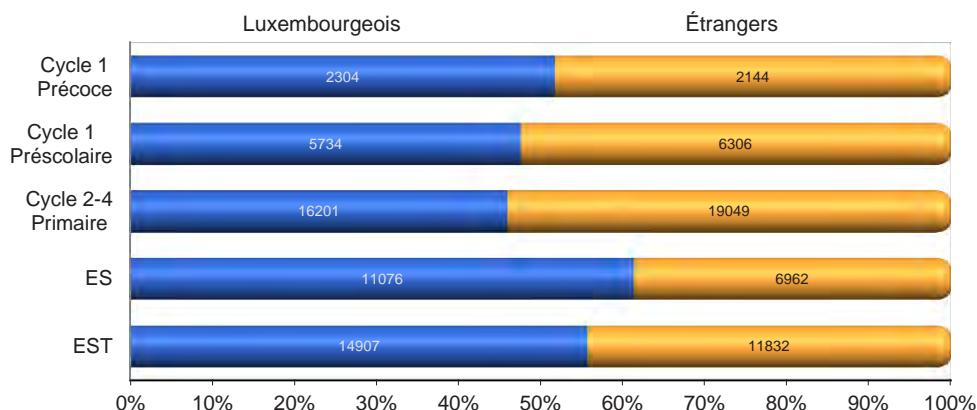
ÉLÈVES SCOLARISÉS
VUE GLOBALE

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NATIONALITÉ ET ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Traditionnellement les statistiques du ministère de l'Éducation nationale ne renseignent que sur les écoles publiques et les écoles privées qui suivent les programmes officiels de l'Éducation nationale. Etant donné que d'une part les statistiques internationales prennent toujours en considération la totalité de la population résidante et que d'autre part il n'est pas inutile d'avoir une vue d'ensemble sur la situation scolaire de la jeunesse vivant au Luxembourg, un chapitre supplémentaire donnant quelques éléments de cette vue globale a été introduit en 2007/08.

En 2012-2013, 86441 élèves ont fréquenté l'enseignement public ou l'enseignement privé appliquant les programmes officiels du ministère de l'Éducation nationale (sans les élèves de l'Éducation différenciée) et 10074 élèves ont fréquenté une école privée ou internationale qui n'enseigne pas les programmes officiels de l'Éducation nationale (voir page 88).

Le tableau qui suit décrit la répartition par nationalité des élèves scolarisés au Luxembourg par ordre d'enseignement pour l'année scolaire 2012-2013.



ÉLÈVES SCOLARISÉS – VUE GLOBALE

Cycle 1 - Éducation précoce	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	2288	1853	4141
Écoles privées et internationales**	16	291	307
TOTAL	2304	2144	4448
	51,8%	48,2%	

Cycle 1 - Éducation préscolaire	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	5653	5087	10740
Écoles privées et internationales**	81	1219	1300
TOTAL	5734	6306	12040
	47,6%	52,4%	

Cycle 2-4 Ens. primaire	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	15976	15999	31975
Écoles privées et internationales**	225	3050	3275
TOTAL	16201	19049	35250
	46,0%	54,0%	

Ens. secondaire	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	10371	2587	12958
Écoles privées et internationales**	705	4375	5080
TOTAL	11076	6962	18038
	61,4%	38,6%	

Ens. secondaire technique	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	14864	11763	26627
Écoles privées et internationales**	43	69	112
TOTAL	14907	11832	26739
	55,8%	44,2%	

*Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

**Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale

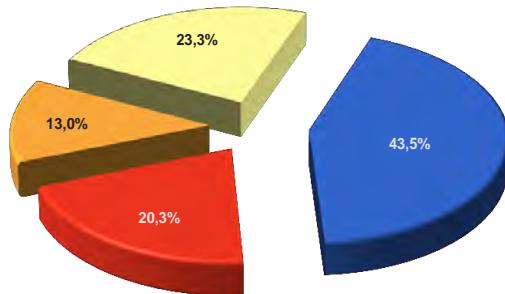
RÉPARTITION DES DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

La répartition des diplômes et certifications délivrés en 2012-2013 mène au tableau suivant:

Diplômes et certifications	écoles publiques et privées*	écoles privées et internat.**	TOTAL
diplôme de fin d'études secondaires	1486	516	2002
diplôme de fin d'études secondaires techniques	934	--	934
diplôme de technicien	576	22	598
certificats professionnels	1061	11	1072
Total	4057	549	4606

* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

** Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale



8

NATIONALITÉS ET LANGUES ÉVOLUTION DANS LES DIFFÉRENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT

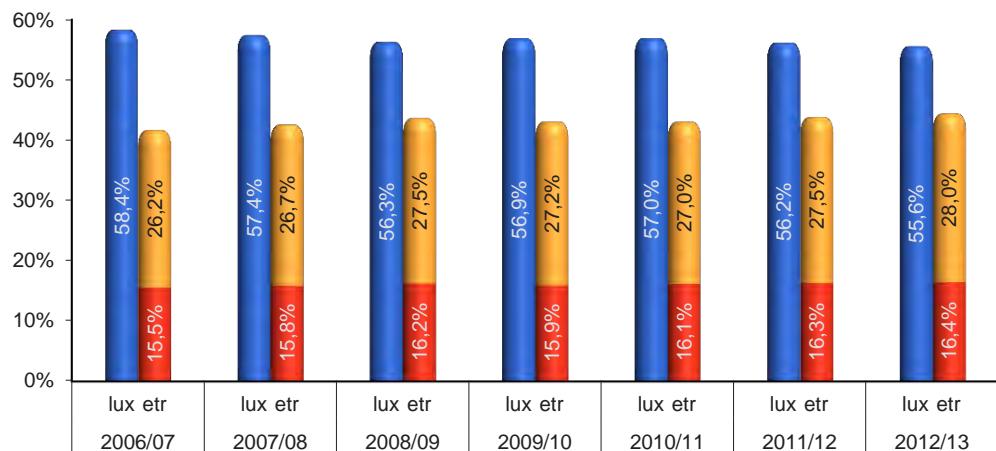
NATIONALITÉS ET LANGUES - ÉVOLUTION DANS LES DIFFÉRENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT

CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

POPULATION LUXEMBOURGEOISE - ÉVOLUTION

Le contexte démographique du Grand-Duché de Luxembourg est unique dans l'Union européenne. Le recensement de la population au 01.01.2013 (STATEC) dénombre un total de 537.000 habitants, parmi lesquels 238.800 (= 44,5%) personnes de nationalité étrangère. La communauté portugaise, représentant 16,4% de la population résidente au Luxembourg, constitue la population étrangère la plus importante.

	NATIONALITE							NATIONALITE							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
luxembg.	277.900	277.900	278.000	285.700	291.900	295.000	298.200		58,4%	57,4%	56,3%	56,9%	57,0%	56,2%	55,5%
portugais	73.700	76.600	80.000	79.800	82.400	85.300	88.200		15,5%	15,8%	16,2%	15,9%	16,1%	16,3%	16,4%
autres	124.600	129.300	135.500	136.600	138.100	144.600	150.600		26,2%	26,7%	27,5%	27,2%	27,0%	27,5%	28,0%
TOTAL	476.200	483.800	493.500	502.100	512.400	524.900	537.000		100,0%						

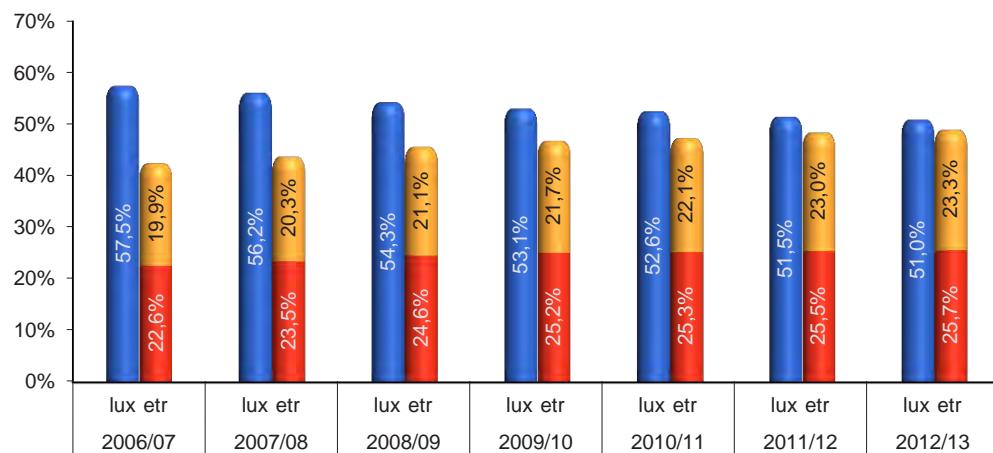


La proportion des nationalités (luxembourgeoise et autres) ainsi que la première langue parlée au domicile de l'élève sont deux particularités de l'enseignement luxembourgeois. Ces spécificités seront par la suite analysées pour les différents ordres d'enseignement.

**NATIONALITÉS ET LANGUES - ÉVOLUTION DANS LES DIFFÉRENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL**

NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - ÉVOLUTION

		NATIONALITE							NATIONALITE %						
		2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Cycle 1 précoce	luxembg.	2047	2041	2119	2237	2249	2377	2288	55,8%	52,8%	52,5%	54,5%	56,8%	55,8%	55,3%
	portugais	828	931	965	941	857	892	867	22,6%	24,1%	23,9%	22,9%	21,6%	20,9%	20,9%
	autres	796	893	952	927	855	989	986	21,7%	23,1%	23,6%	22,6%	21,6%	23,2%	23,8%
Cycle 1 préscolaire	luxembg.	5514	5282	5071	5018	5266	5483	5653	55,1%	53,8%	50,9%	50,0%	51,7%	52,5%	52,6%
	portugais	2308	2361	2574	2619	2535	2529	2590	23,1%	24,0%	25,8%	26,1%	24,9%	24,2%	24,1%
	autres	2179	2181	2321	2389	2394	2422	2497	21,8%	22,2%	23,3%	23,8%	23,5%	23,2%	23,2%
Cycle 2-4	luxembg.	19366	18916	18069	17427	16808	16342	15976	58,4%	57,3%	55,6%	53,9%	52,4%	50,6%	50,0%
	portugais	7453	7680	7883	8141	8330	8533	8600	22,5%	23,3%	24,3%	25,2%	26,0%	26,4%	26,9%
	autres	6317	6424	6544	6744	6958	7394	7399	19,1%	19,5%	20,1%	20,9%	21,7%	22,9%	23,1%
TOTAL	luxembg.	26927	26239	25259	24682	24323	24202	23917	57,5%	56,2%	54,3%	53,1%	52,6%	51,5%	51,0%
	portugais	10589	10972	11422	11701	11722	11954	12057	22,6%	23,5%	24,6%	25,2%	25,3%	25,5%	25,7%
	autres	9292	9498	9817	10060	10207	10805	10882	19,9%	20,3%	21,1%	21,7%	22,1%	23,0%	23,2%
TOTAL		46808	46709	46498	46443	46252	46961	46856	100,0%						

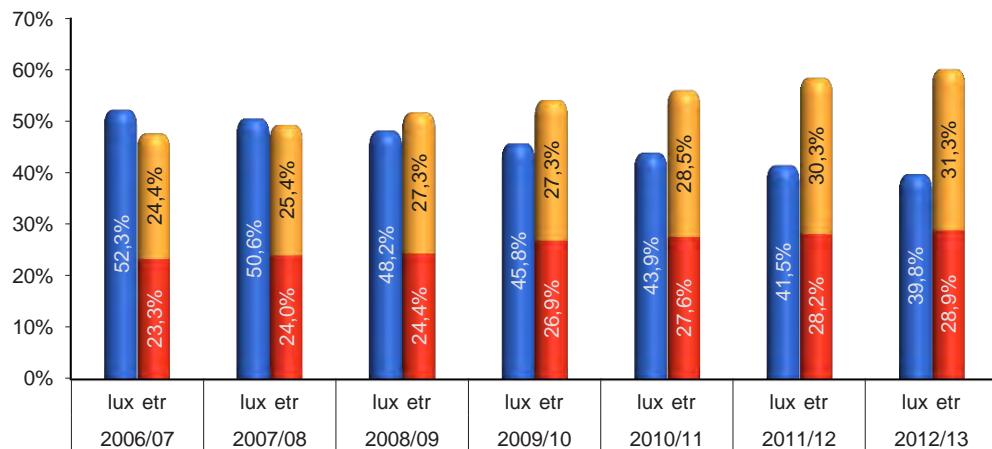


Le taux d'élèves de nationalité étrangère connaît pour les dernières années une augmentation constante bien que la part des élèves de nationalité luxembourgeoise reste prépondérante.

NATIONALITÉS ET LANGUES - ÉVOLUTION DANS LES DIFFÉRENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE - ÉVOLUTION

		LANGUE %						
		2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Cycle 1 précoce	luxembg.	47,7%	45,3%	43,3%	41,2%	41,1%	39,0%	37,1%
	portugais	23,6%	24,7%	23,7%	27,2%	26,9%	26,0%	27,1%
	autres	28,7%	30,1%	33,0%	31,5%	32,0%	35,0%	35,7%
Cycle 1 préscolaire	luxembg.	47,0%	45,7%	43,4%	40,8%	38,8%	37,4%	36,1%
	portugais	25,0%	25,2%	26,1%	27,7%	28,6%	29,1%	29,3%
	autres	28,0%	29,1%	30,5%	31,4%	32,6%	33,5%	34,6%
Cycle 2-4	luxembg.	54,4%	52,7%	50,3%	47,9%	45,9%	43,2%	41,4%
	portugais	22,8%	23,6%	24,0%	26,6%	27,4%	28,1%	29,0%
	autres	22,8%	23,7%	25,7%	25,5%	26,7%	28,6%	29,7%
TOTAL	luxembg.	52,3%	50,6%	48,2%	45,8%	43,9%	41,5%	39,8%
	portugais	23,3%	24,0%	24,4%	26,9%	27,6%	28,2%	28,9%
	autres	24,4%	25,4%	27,3%	27,3%	28,5%	30,3%	31,3%
		TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

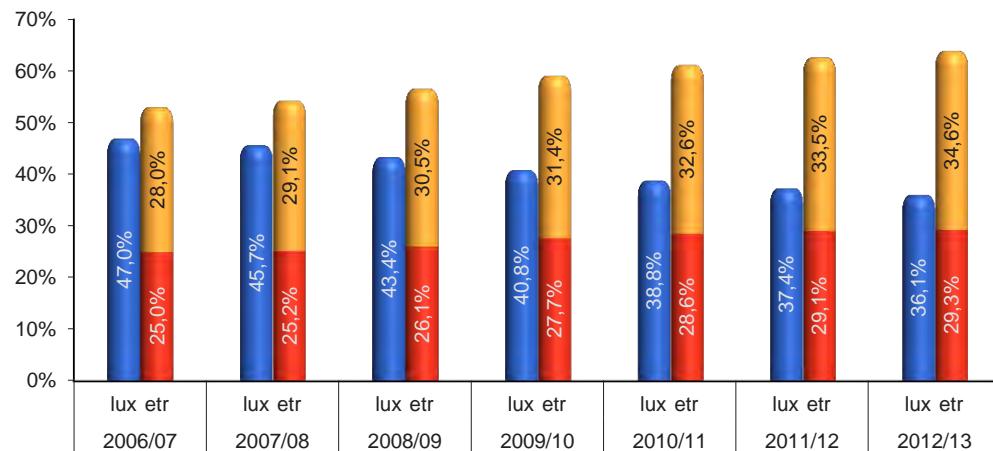


En 2008/09, la langue luxembourgeoise perd sa prépondérance en tant que première langue parlée au domicile parmi le total des élèves de l'enseignement fondamental. En 2012/13, 60,2% des élèves indiquent parler une autre langue que le luxembourgeois comme première langue au domicile, même si la part des élèves de nationalité étrangère n'est que de 48,9% dans cet ordre d'enseignement.

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE AU CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, fréquentée par les élèves les plus jeunes soumis à l'obligation scolaire, déjà à partir de l'année scolaire 2005/06, la première langue parlée au domicile de ces élèves n'est plus majoritairement le luxembourgeois, bien que la nationalité luxembourgeoise reste prépondérante.

La régression de l'emploi du luxembourgeois en tant que première langue parlée au domicile des élèves s'est par la suite confirmée dans les cycles 2 à 4.

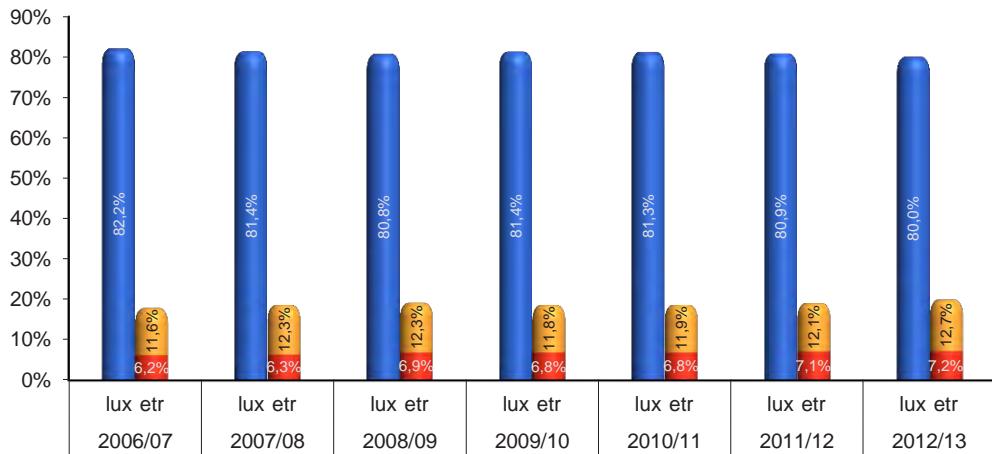


NATIONALITÉS ET LANGUES - ÉVOLUTION DANS LES DIFFÉRÉNTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

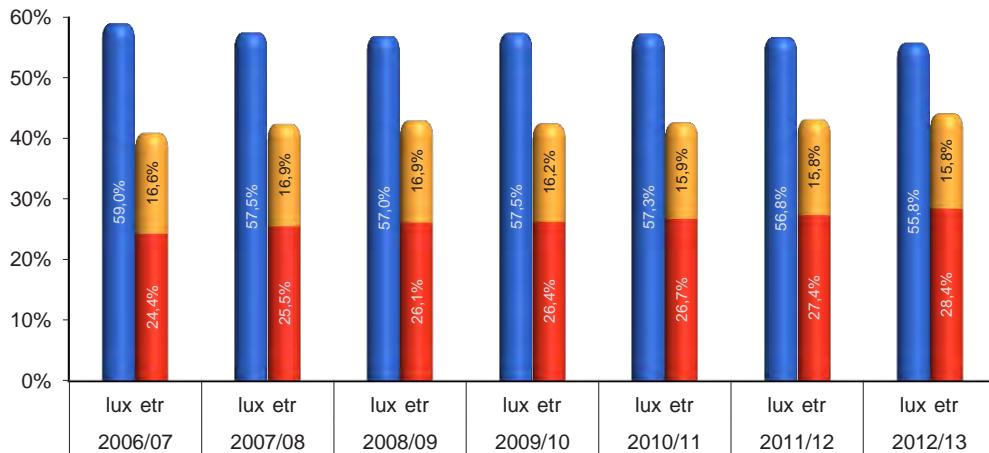
NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE - ÉVOLUTION

		NATIONALITE							NATIONALITE %						
		2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
ES	luxembg.	9607	9865	10077	10379	10428	10495	10371	82,2%	81,4%	80,8%	81,4%	81,3%	80,9%	80,0%
	portugais	725	766	855	867	873	915	935	6,2%	6,3%	6,9%	6,8%	6,8%	7,1%	7,2%
	autres	1361	1491	1537	1511	1524	1565	1652	11,6%	12,3%	12,3%	11,8%	11,9%	12,1%	12,7%
EST	luxembg.	13744	13697	13862	14477	14839	14948	14864	59,0%	57,5%	57,0%	57,5%	57,3%	56,8%	55,8%
	portugais	5670	6074	6354	6639	6916	7217	7563	24,4%	25,5%	26,1%	26,4%	26,7%	27,4%	28,4%
	autres	3863	4034	4107	4068	4124	4165	4200	16,6%	16,9%	16,9%	16,2%	15,9%	15,8%	15,8%
TOTAL	luxembg.	23351	23562	23939	24856	25267	25443	25235	66,8%	65,6%	65,1%	65,5%	65,3%	64,7%	63,7%
	portugais	6395	6840	7209	7506	7789	8132	8498	18,3%	19,0%	19,6%	19,8%	20,1%	20,7%	21,5%
	autres	5224	5525	5644	5579	5648	5730	5852	14,9%	15,4%	15,3%	14,7%	14,6%	14,6%	14,8%
TOTAL		34970	35927	36792	37941	38704	39305	39585	100,0%						

NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - ÉVOLUTION

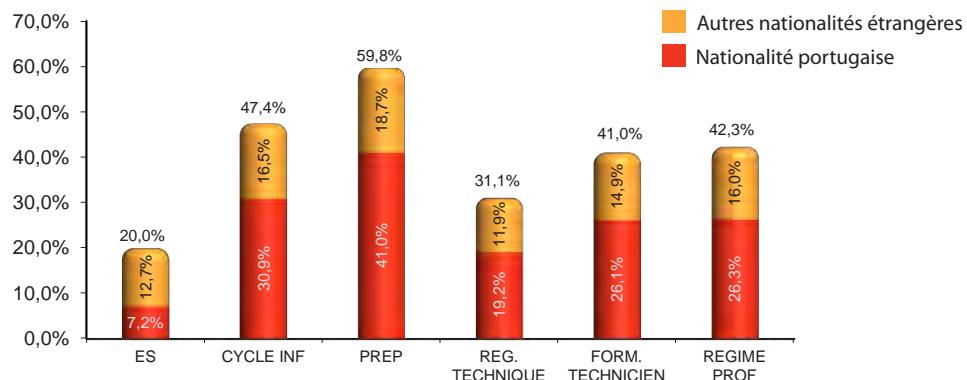


NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE - ÉVOLUTION



NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE
ANNÉE SCOLAIRE 2012/13

Le graphique qui suit décrit la part des élèves de nationalité portugaise et autres élèves étrangers dans l'enseignement secondaire et les différents ordres de l'enseignement secondaire technique.

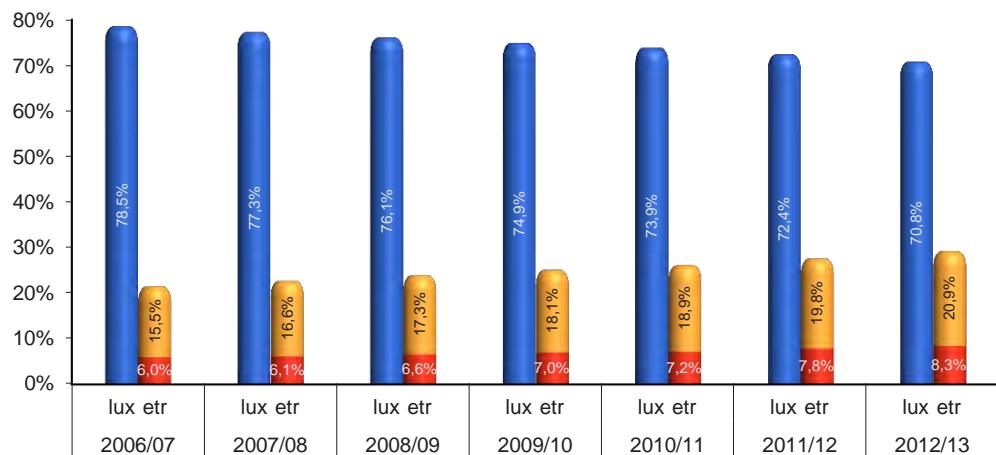


NATIONALITÉS ET LANGUES -ÉVOLUTION DANS LES DIFFÉRENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

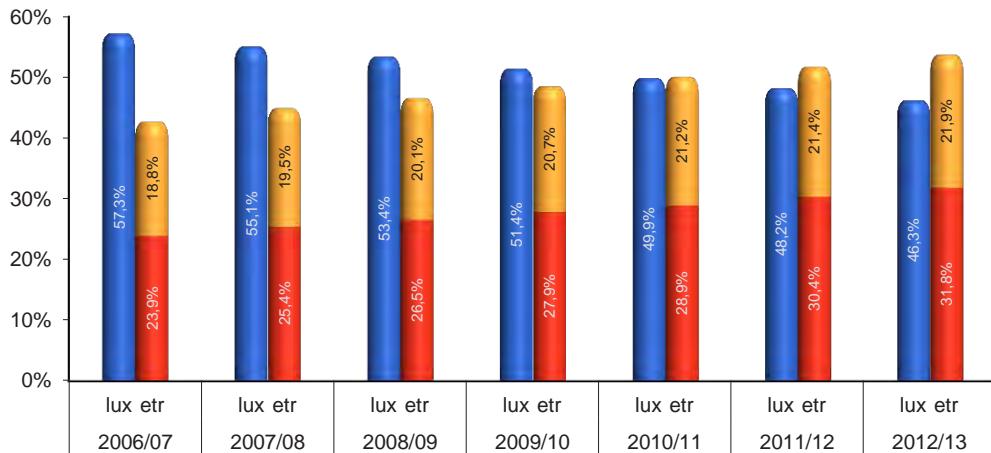
PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE - ÉVOLUTION

		LANGUE %						
		2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
ES	luxembg.	78,5%	77,3%	76,1%	74,9%	73,9%	72,4%	70,8%
	portugais	6,0%	6,1%	6,6%	7,0%	7,2%	7,8%	8,3%
	autres	15,5%	16,6%	17,3%	18,1%	18,9%	19,8%	20,9%
EST	luxembg.	57,3%	55,1%	53,4%	51,4%	49,9%	48,2%	46,3%
	portugais	23,9%	25,4%	26,5%	27,9%	28,9%	30,4%	31,8%
	autres	18,8%	19,5%	20,1%	20,7%	21,2%	21,4%	21,9%
TOTAL	luxembg.	64,5%	62,7%	61,2%	59,4%	57,9%	56,3%	54,4%
	portugais	17,8%	18,8%	19,7%	20,8%	21,7%	22,9%	24,1%
	autres	17,7%	18,5%	19,1%	19,8%	20,4%	20,9%	21,6%
TOTAL		100,0%						

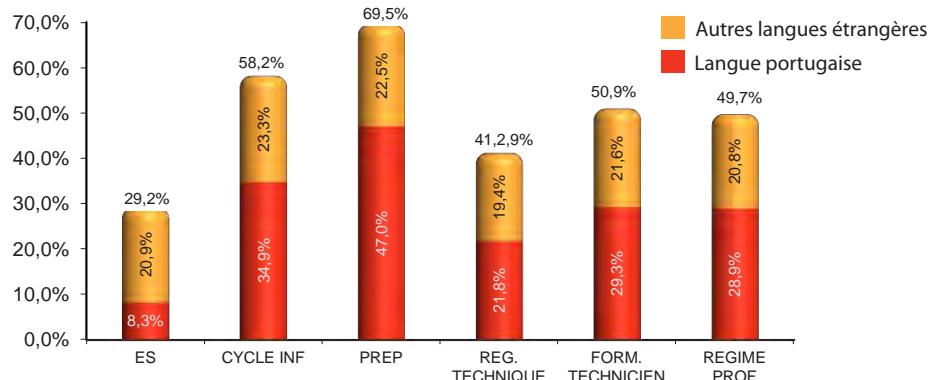
PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - ÉVOLUTION



PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHN. - ÉVOLUTION


 ÉLÈVES ALLOPHONES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE
ANNÉE SCOLAIRE 2012/13

Le graphique qui suit renseigne sur la part des élèves dans l'enseignement secondaire et les différents ordres de l'enseignement secondaire technique dont la première langue parlée au domicile est le portugais ou une autre langue étrangère.

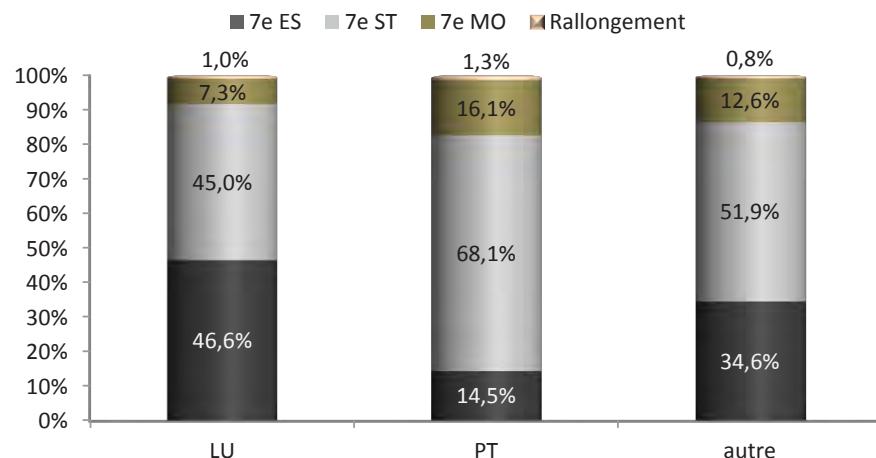


NATIONALITÉS ET LANGUES

NATIONALITÉS ET RÉPARTITION DANS LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

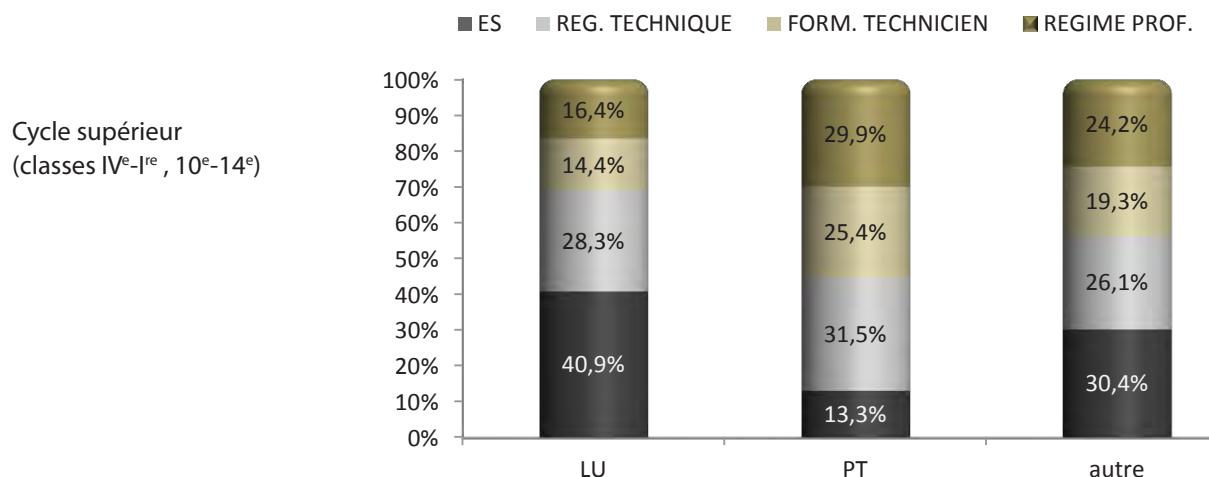
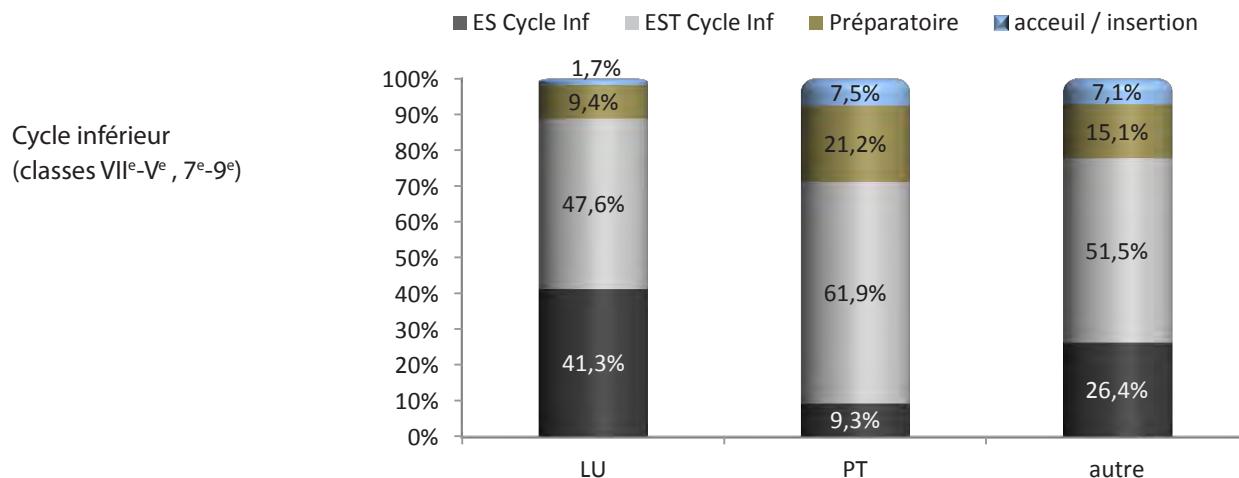
NATIONALITÉS ET PASSAGE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

Le graphique qui suit renseigne sur les décisions d'orientation (à la fin du cycle 4.2) des élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et de toute autre nationalité lors du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique pour l'année 2012/13.



NATIONALITÉS ET RÉPARTITION DANS LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

Les graphiques qui suivent renseignent sur la répartition des élèves par nationalité luxembourgeoise, portugaise et de toute autre nationalité dans les cycles inférieur et supérieur de l'enseignement secondaire et secondaire technique pour l'année 2012/13.

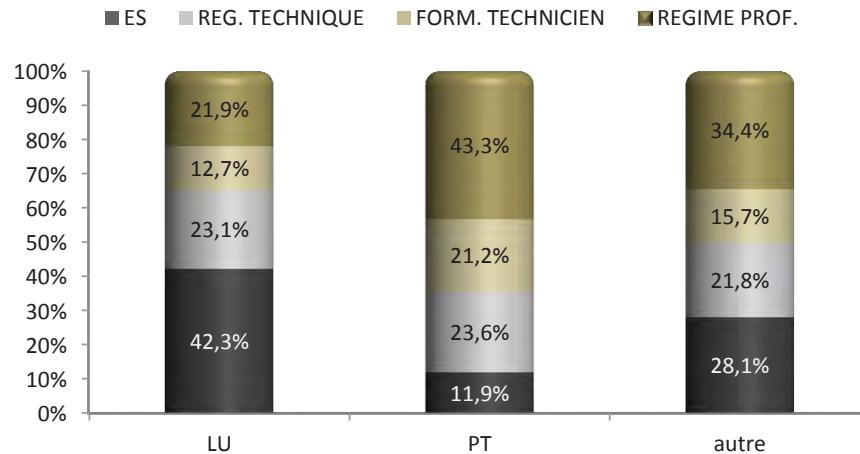


NATIONALITÉS ET LANGUES

NATIONALITÉS ET RÉPARTITION DANS LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

NATIONALITÉS ET DIPLÔMES /CERTIFICATS RÉUSSIS

Le graphique ci-dessous renseigne sur la répartition des diplômes ou certificats obtenus en 2012/13 par les élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et de toute autre nationalité.



9

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES AU LUXEMBOURG

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES AU LUXEMBOURG

De par son histoire et sa position géographique, le Luxembourg est un pays avec une situation linguistique unique, notamment avec trois langues administratives, le luxembourgeois, l'allemand et le français. Cette situation exceptionnelle se retrouve dans l'enseignement des langues dans l'enseignement fondamental comme au cycle inférieur de l'enseignement secondaire/secondaire technique.

À l'école, la langue de communication orale est le luxembourgeois. Dans l'enseignement fondamental, l'alphabétisation à 6 ans se fait en allemand et à partir de 7 ans commence l'apprentissage du français. L'apprentissage de l'anglais débute à 13 ans au lycée.

La langue d'instruction des matières à l'école fondamentale est l'allemand.

La langue d'instruction des matières dans les classes inférieures du lycée est le français pour les mathématiques et l'allemand pour les autres matières. Le français est la langue d'instruction des matières dans les classes supérieures du lycée «classique». La langue d'instruction des matières techniques et professionnelles en formation professionnelle est le plus souvent l'allemand tandis que pour les formations administratives et commerciales la langue d'instruction est le français.

Dans les classes de 7ième de l'enseignement secondaire, une heure de luxembourgeois est inscrite dans le plan horaire. Dans les classes de 7ième, 8ième et 9ième de l'enseignement secondaire technique, le luxembourgeois est enseigné en tant que branche combinée avec l'allemand, sauf pour les classes d'insertion où les nouveau arrivants suivent un régime linguistique spécifique.

L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Le tableau suivant renseigne sur le volume hebdomadaire consacré à la langue allemande et française et sur le volume hebdomadaire voué à l'ouverture aux langues pour les cycles 2 à 4.

Au cycle 1-précoce et préscolaire, l'enseignement de langues n'est pas prévu. Au cycle 2 l'alphabétisation se fait en allemand.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES AU LUXEMBOURG

Année 2012/13	nombre de leçons par semaine	leçons d'allemand et de français	% d'apprentissage d'allemand et de français
cycle 2.1	28	10	35,7%
cycle 2.2	28	10*	35,7%
cycle 3.1	28	12	42,9%
cycle 3.2	28	12	42,9%
cycle 4.1	28	12	42,9%
cycle 4.2	28	12	42,9%
Total	168	58	40,5%

*) 1,5 heures sont consacrées à l'apprentissage du français à partir du 2ième semestre

La part consacrée à l'apprentissage des langues allemande et française s'élève à 40,5% des heures d'instruction pour les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental.

Si la langue d'instruction d'une matière enseignée est une langue autre que le luxembourgeois (français ou allemand), les élèves bénéficient également dans les matières scientifiques, artistiques ou manuelles un enseignement de ces langues même si cet apprentissage n'est pas à proprement dire une instruction de langues.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE/SECONDAIRE TECHNIQUE

Les langues vivantes apprises au cycle inférieur de l'enseignement secondaire représentent au moins 31,7% et au plus la moitié du nombre de leçons par semaine. Au total les élèves qui ont directement réussi le cycle inférieur ont consacré 43,3% de leurs leçons à l'apprentissage de la langue allemande, française et anglaise.

Année 2012/13	nombre de leçons par semaine	leçons d'allemand, de français et d'anglais	% d'apprentissage de langues
7 ^{ième}	30	9,5	31,7%
8 ^{ième}	30	14,5	48,3%
9 ^{ième}	30	15,0	50,0%
Total	90	39,0	43,3%

Les langues vivantes apprises au cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique représentent au moins 23,3% et au plus 40,0% du nombre de leçons par semaine. Au total les élèves qui ont directement réussi le cycle inférieur ont consacré entre 32,2% et 37,8% de leurs leçons à l'apprentissage de la langue allemande/luxembourgeoise, française et anglaise.

Année 2012/13	nombre moyen de leçons par semaine	leçons d'allemand / luxemb., de français et d'anglais	% d'apprentissage de langues
7 ^{ème} ST	30	10	33,3%
8 ^{ème} TE/PO	30	12	40,0%
9 ^{ème} TE/PO/PR	30	12 / 8 / 7*	40,0% / 26,7% / 23,3%
Total	90	34 / 30 / 29	37,8% / 33,3% / 32,2%

*) pour la 9^{ème} PR il n'y a pas d'anglais

Si la langue d'instruction d'une matière enseignée est une langue autre que le luxembourgeois (français, allemand ou anglais), les élèves bénéficient également dans les matières scientifiques, artistiques ou manuelles un enseignement de ces langues même si cet apprentissage n'est pas à proprement dire une instruction de langues.

L'espagnol, l'italien ou encore le néerlandais sont d'autres langues étrangères que les élèves des niveaux supérieurs peuvent choisir d'apprendre, selon leur orientation.

Le tableau suivant renseigne sur le nombre total d'élèves qui ont reçu un enseignement dans au moins deux langues :

Année 2012/13	Total élèves	élèves multilingues (au moins deux langues)	%
Enseignement fondamental	32269	27064	83,9%
Cycle inférieur ES et EST	18763	18064	96,3%
Cycle supérieur ES	7127	7127	100,0%
Cycle supérieur EST	13415	8805	65,6%

Les élèves du cycle 2.1 ne reçoivent pas d'enseignement de français, les élèves des classes de 9^{ème} Pratique ont un enseignement de langue allemande combiné avec le luxembourgeois et les élèves de la formation professionnelle et ceux de la classe terminale des éducateurs ont un enseignement dans une langue, soit en allemand ou en français.

10

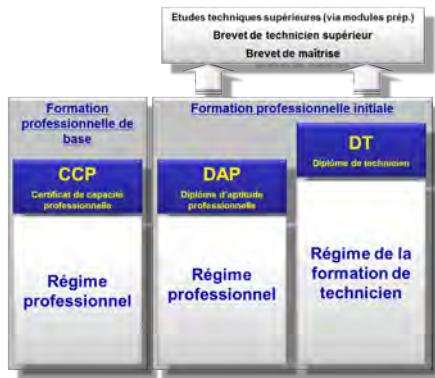
RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE BILAN CHIFFRÉ DES FORMATIONS PHARES

BILAN CHIFFRÉ DES FORMATIONS PHARES

La réforme de la formation professionnelle a comme objectif de réorganiser le système de formation professionnelle initiale et continue du Grand-Duché de Luxembourg avec le but d'augmenter le nombre des jeunes qualifiés ainsi que la qualité de leur formation et de favoriser l'accès à la formation tout au long de la vie.

L'enseignement est fondé sur l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice d'un métier/profession.

La réorganisation du système de la formation professionnelle initiale, dont l'offre comporte 118 voies de formation au total est progressivement mise en œuvre jusqu'en 2015.



Avec la réforme, l'examen de fin d'études et le test intermédiaire ont été remplacés par les projets intégrés. Le module du projet intégré se compose d'un projet intégré intermédiaire à mi-parcours et d'un projet intégré final en fin de formation. Le projet intégré a pour objectif de placer l'élève dans le contexte d'une situation professionnelle réelle. Les formations menant aux CCP ne sont pas concernés par la réalisation de projets intégrés.

Pour les formations menant au DAP et DT, le projet intégré intermédiaire a lieu au milieu de la formation. La réussite de celui-ci donne droit à une augmentation de l'indemnité d'apprentissage de la formation suivie, s'il s'agit d'une formation sous contrat d'apprentissage.

En 2010/11, les premières 19 formations réformées (= formations phares) ont été organisées suivant le nouveau système et 563 élèves et apprentis y étaient inscrits.

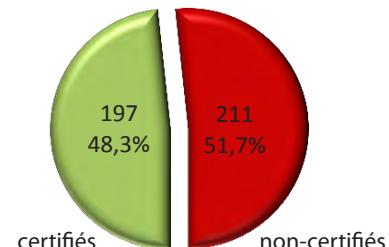
Le bilan chiffré des formations phares se concentre sur :

- l'analyse des certifications en 2012/13 ;
- l'analyse des résultats scolaires des élèves ayant commencé une formation professionnelle réformée en 2010/11 (cohorte effective) ;
- la comparaison de ce groupe d'élèves avec celui de l'année précédant la réforme.

FORMATIONS PHARES : L'ANALYSE DES CERTIFICATIONS EN 2012/13

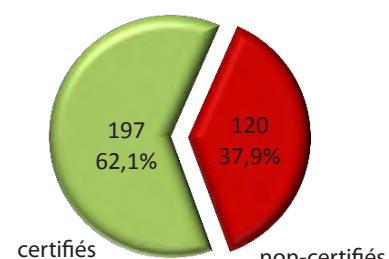
Pour la rentrée 2012/13, 408 élèves sont inscrits dans l'année étude de 12e, en principe classe terminale de leur formation professionnelle menant au certificat de capacité professionnelle (CCP) ou au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Les 8 candidats de la formation de technicien sont des mécaniciens d'avions qui sont les premiers à terminer leurs études en classe de 13e.

On doit constater que seulement 48,3% de ces candidats ont eu un diplôme ou une certification.



FORMATION	certifiés		non-certifiés		Total
CCP	30	88,2%	4	11,8%	34
DAP	162	44,3%	204	55,7%	366
DT	5	62,5%	3	37,5%	8
TOTAL	197		48,3%		408

Si l'on ne considère que les candidats admissibles au projet intégré final (PIF), on peut constater que le taux d'admission s'élève à 62,1%. Malgré tout, 41,7% des élèves en formation DAP restent non-certifiés.



FORMATION	certifiés		non-certifiés		Total
CCP*	30	88,2%	4	11,8%	34
DAP**	162	58,3%	116	41,7%	278
DT**	5	100,0%	0	0,0%	5
TOTAL	197		62,1%		317

* Les formations menant aux CCP ne sont pas concernés par la réalisation de projets intégrés.

** admissible au projet intégré final (PIF): décision du conseil de classe suivant un pourcentage de réussite de modules fixé par la législation

TAUX DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES AYANT COMMENCÉ UNE FORMATION PROFESSIONNELLE RÉFORMÉE EN 2010/11

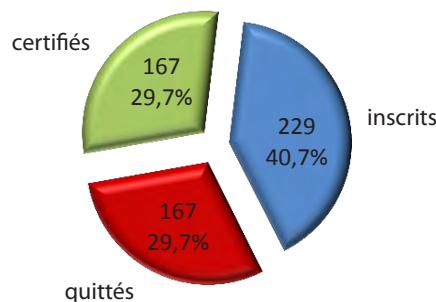
En 2010/11, 563 élèves ont fréquenté une classe de 10e dans une des formations phares de la formation professionnelle réformée. A part les 8 élèves de la section 'équipement énergétique et technique des bâtiments' visant un diplôme de technicien, tous les élèves de cette cohorte de départ auraient pu être diplômés ou certifiés en 2012/13.

Le taux de réussite en 2012/13 qui atteint 29,7%, correspond au pourcentage de diplômés et certifiés par rapport aux inscrits en 2010/11.

40,6% des élèves sont toujours inscrits dans l'enseignement luxembourgeois et poursuivent soit leur formation dans une année supplémentaire soit ont choisi une autre formation mieux adaptée. Les 167 élèves (29,7%) qui ont quitté l'enseignement luxembourgeois sans diplôme ou certificat final sont considérés comme décrocheurs du système éducatif luxembourgeois.

A signaler que 93 élèves ont quitté l'enseignement luxembourgeois dès la rentrée 2011/12, 47 dès la rentrée 2012/13 et 27 élèves pendant l'année scolaire 2012/13.

FORMATION	certifiés		inscrits		quittés		Total
CCP	28	41,8%	5	7,5%	34	50,7%	67
DAP	133	27,7%	216	44,9%	132	27,4%	481
DT	6	40,0%	8	53,3%	1	6,7%	15
TOTAL	167		229		167		563
		29,7%		40,7%		29,7%	



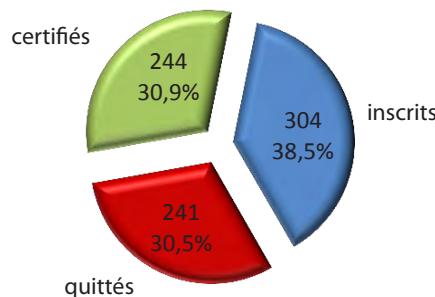
COMPARAISON DES RÉSULTATS SCOLAIRES

Pour pouvoir comparer les résultats scolaires des formations phares, on a fait une analyse analogue des élèves en 10e professionnelle 2009/10 (ancien régime) en prenant en compte les mêmes formations professionnelles et analysé les résultats scolaires des élèves de la cohorte effective de l'année 2009/10, année qui précède la réforme de la formation professionnelle.

Parmi les 789 élèves inscrits, 84 candidats visaient un CCM (certificat de capacité manuelle) et 705 candidats visaient un CATP (certificat d'aptitude technique et professionnelle).

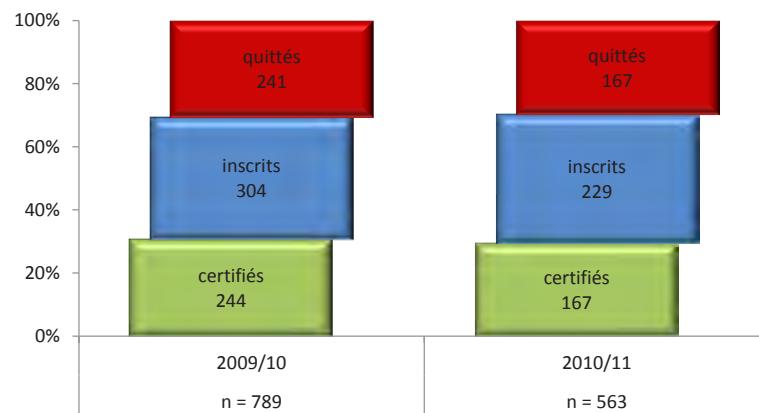
En 2011/12, 244 des candidats (= 30,9%) ont été certifiés, 304 des élèves (= 38,5%) étaient toujours scolarisés en 2012/13 et 241 des élèves (= 30,5%) avaient quitté l'enseignement luxembourgeois sans diplôme ou certificat final et sont considérés comme décrocheurs du système éducatif luxembourgeois.

FORMATION	certifiés		inscrits		quittés		Total
CCM	12	14,3%	39	46,4%	33	39,3%	84
CATP	232	32,9%	265	37,6%	208	29,5%	705
TOTAL	244	30,9%	304	38,5%	241	30,5%	789



CONCLUSION

On peut constater que les résultats des élèves des formations phares sont très semblables à ceux des élèves avant la réorganisation de la formation professionnelle.



11

ANNEXES

- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2011). École fondamentale. Plan d'études. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2009). Lois et règlements grand-ducaux concernant l'enseignement fondamental. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2004). L'éducation précoce, Évolution de 1998 à 2004. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2008). Lois et règlements grand-ducaux concernant la formation professionnelle. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2013). Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2011. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2014). L'enseignement secondaire technique 2012/2013. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENJE
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2014). L'enseignement secondaire général 2012/2013. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENJE
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2014). Enseignement fondamental: Cycles 1 à 4, Éducation différenciée 2012/2013. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENJE
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2014). Diplômes et certifications 2012/2013. Luxembourg: MENJE
- Service Central de la Statistique et des Études économiques (2013). Annuaire statistique du Luxembourg. Luxembourg: STATEC
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2014). Rapport d'activité 2013. Luxembourg: MENJE

ANNEXES

BAC int.	Baccalauréat international
CATP	Certificat d'Aptitude Technique Professionnelle
CCM	Certificat de Capacité Manuelle
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CITP	Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle
CNFPC	Centre National de Formation professionnelle continue
COIP	Cours d'orientation et d'initiation professionnelle
CPOS	Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DT	Diplôme de technicien
E2C	École de la 2e chance
EDIFF	Éducation différenciée
ES	Enseignement secondaire
EST	Enseignement secondaire technique
FT	Formation de technicien
LEM	Lycée Ermesinde Merch
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
MF	Ministère des Finances
NL	Neie Lycée
PREP	Régime préparatoire modulaire (cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique)
PROCI	Projet Cycle Inférieur
RT	Régime technique
RT13	Régime technique – formation administrative et commerciale, technique générale
RT14	Régime technique – professions de santé et professions sociales
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
SGE	Service de Guidance de l'Enfance
SLP	Schengen-Lyzeum Perl
SREA	Service Rééducatif Ambulatoire
ST	Secondaire technique
STATEC	Service Central de la Statistique et des Études économiques
VAE	Validation des acquis de l'expérience

copyright Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 2014
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

<http://www.men.public.lu>

ISBN 978-99959-1-021-1

rédaction Service des Statistiques et Analyses
tél: (+352) 247-85960
fax: (+352) 26 86 42 25
e-mail: statistiques@men.lu

impression Imprimerie Fr. Faber